

# Master of Arts HES-SO en Travail social

## TRAVAIL DE MASTER

# **Travail Social Hors Murs : Des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle à seuil adapté pour les jeunes en rupture de liens sociaux**

Réalisé par

**David Burnier**

Sous la direction de

Professeur Emmanuel Fridez

Haute École de Travail Social Fribourg

Lausanne, août 2021

Accepté par :

Filière Master of Arts HES-SO en Travail social

HES-SO Master

Lausanne, Suisse

Membres du Jury :

Emmanuel Fridez, directeur, président du jury

Adrien Oesch, expert

### Remerciements :

Je tiens à remercier Emmanuel Fridez d'avoir accepté de me mettre à disposition son expertise du TSHM, en m'orientant tout au long de cette recherche, entre franchise et humour.

Je remercie toutes les personnes de la Ville de Prilly qui ont non seulement œuvré pour que je puisse mener cette recherche, mais m'ont aussi donné accès à leurs pratiques en participant aux entretiens.

Je remercie chaleureusement les cinq jeunes participant-e-s à cette recherche, pour leur temps, leur accueil et les précieuses informations qu'elles et ils m'ont transmises.

Merci à mes collègues, qui m'ont soutenu durant toute cette démarche, et ont dû supporter mes humeurs changeantes en lien avec ce travail.

Je remercie particulièrement mon épouse pour ses relectures et conseils, mais surtout de son soutien infaillible ces trois dernières années.

Mille merci à mes deux garçons, Gaëtan et Simon, qui m'ont toujours encouragé malgré tout le temps que je n'ai pas pu leur offrir.

Enfin, je remercie mes parents d'avoir toujours cru en moi.

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que son auteur.

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <b>Table des matières</b> .....   | 4  |
| <b>Résumé</b> .....   | 6  |
| <b>Rapport de recherche</b> .....   | 7  |
| 1. Introduction .....   | 8  |
| 2. Problématique.....   | 9  |
| 2.1. Contexte international .....   | 9  |
| 2.2. Dispositifs de l'État social en Suisse.....  | 10 |
| 2.2.1. La politique d'activation .....  | 10 |
| 2.2.2. Des exigences accrues pour des jeunes bénéficiant de l'assistance<br>publique 11               |    |
| 2.2.3. Un oublié : le volet social .....  | 12 |
| 2.2.4. Un exemple de sélectivité de la politique d'activation : FORJAD.....                           | 13 |
| 2.2.5. Jeunes en situation de précarité socioprofessionnelle.....                                     | 13 |
| 2.2.6. Jeunes en rupture de liens sociaux .....   | 14 |
| 2.3. TSHM : une proximité génératrice de liens sociaux à la base de<br>l'accompagnement .....         | 14 |
| 2.3.1. Le lien social .....   | 15 |
| 2.3.2. Du lien social aux « petits jobs » .....   | 16 |
| 2.4. Question de recherche .....  | 16 |
| 3. Objet de recherche .....   | 16 |
| 4. Méthodologie.....  | 19 |
| 5. Analyse thématique .....   | 21 |
| 5.1. Spécificités du dispositif TSP « petit job » .....   | 21 |
| 5.1.1. Un contexte sécuritaire à l'origine de l'engagement de TSP.....                                | 21 |
| 5.1.2. Des liens sociaux : un besoin à la base de l'insertion<br>socioprofessionnelle des jeunes..... | 22 |

|                      |  |           |
|----------------------|--|-----------|
| 5.1.3.               | Des ressources à disposition des TSP .....   | 24        |
| 5.2.                 | Des liens sociaux de proximité comme base d'un projet socioprofessionnel :<br>une nécessité..... | 25        |
| 5.2.1.               | Des TSP comme soutien à la famille .....   | 25        |
| 5.2.2.               | Une proximité favorisant la création de liens amicaux.....                                       | 26        |
| 5.2.3.               | Soutien à l'insertion socioprofessionnelle : un lien plus formel, mais<br>malléable.....         | 28        |
| 5.2.4.               | Liens de citoyenneté : émancipation et participation sociale en question<br>30                   |           |
| 5.3.                 | Accompagnement vers la construction du projet socioprofessionnel .....                           | 32        |
| 5.3.1.               | Des petits jobs accessibles : une imbrication de l'informel et du pré-<br>formel                 | 33        |
| 5.3.2.               | Limites des petits jobs : entre mandat et jeunes en rupture .....                                | 34        |
| 5.3.3.               | Des petits jobs au projet socioprofessionnel.....  | 35        |
| 6.                   | Conclusion.....  | 37        |
| 6.1.                 | Synthèse des principaux résultats.....   | 37        |
| 6.2.                 | Discussion .....   | 39        |
| 7.                   | Bibliographie .....  | 43        |
| <b>Annexes</b> ..... |  | <b>46</b> |

## Résumé

Dans le contexte de crise du salariat des quatre dernières décennies, des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle ont émergé pour permettre aux personnes inactives de trouver un emploi. De plus, il y a moins de travail, mais ce dernier a gagné en importance. En Suisse et dans d'autres pays occidentaux, les jeunes, particulièrement impacté-e-s par ces crises successives, doivent construire un projet socioprofessionnel dans le cadre de dispositifs cantonaux d'insertion socioprofessionnelle. Suivant une logique néo-libérale, ces dispositifs sélectionnent les jeunes qui en sont capables, et celles et ceux que nous appelons les jeunes en rupture, aux prises avec des difficultés multiples et complexes, s'en retrouvent exclu-e-s, car ces dispositifs s'inscrivent exclusivement sur des liens sociaux professionnels. Dans le canton de Vaud, ces jeunes en rupture peinent à accéder à ces offres. L'analyse du dispositif TSHM « petit job » de la Ville de Prilly montre qu'il existe des politiques sociales qui tiennent compte de l'ensemble des liens sociaux dont les jeunes en rupture ont besoin pour construire un projet socioprofessionnel qui fait sens pour elles et eux.

**Mots-clés :** État-social – Insertion socioprofessionnelle – Jeunesse – Liens social – TSHM

In the context of the wage crisis of the last four decades, socio-professional integration schemes have emerged to enable inactive people to find a job. Moreover, there is less work, but it has become more important. In Switzerland and in other Western countries, young people, who have been particularly affected by these successive crises, must build a socio-professional project within the framework of cantonal socio-professional integration schemes. Following a neo-liberal logic, these schemes select the young people who are capable of doing so, and those whom we call "broken" young people, who have multiple and complex difficulties, find themselves excluded, as these schemes are based exclusively on professional social ties. In the canton of Vaud, these young people find it difficult to access these services. The analysis of the TSHM "little job" scheme in the city of Prilly shows that there are social policies that take into account all of the social ties that young people in conflict with the law need in order to build a socio-professional project that makes sense for them.

**Keywords :** Welfare state - Socio-professional integration – Youth – Social connection – Outreach Social Work

# **Rapport de recherche**

## 1. Introduction

Isidor est un jeune suivi par des travailleurs et travailleuses sociales hors murs<sup>1</sup> (TSHM) dans une ville genevoise (Plateforme Romande du Travail Social Hors Murs (PRTSHM), 2017). En raison de difficultés familiales et scolaires, il ne parvient pas à s'impliquer dans un projet socioprofessionnel et interrompt sa première formation. Il participe à des petits jobs proposés par les TSHM, qui lui permettront de décrocher un stage afin d'accéder à une formation professionnelle certifiante.

*« Tout est organisé, mais le jour où il doit démarrer son stage, Isidor ne se présente pas en indiquant qu'il souhaite travailler et gagner de l'argent plutôt que de faire un stage avec une rémunération de stagiaire.*

*L'équipe le soutient alors tout de même à mener des recherches d'emploi avec l'optique qu'il se confronte à la difficulté de trouver un travail sans avoir de diplôme en poche ... » (2017, p. 70)*

S'en suit une période d'errance de plusieurs mois, mais le soutien inconditionnel des TSHM lui permet de refaire le stage auquel il avait renoncé un an plus tôt. Malgré les ruptures et les galères, les TSHM restent accessibles en s'adaptant au rythme d'Isidor, ce qui lui permet de débiter une formation certifiante dans un domaine découvert lors de son stage, après huit ans de suivi TSHM. Ces difficultés s'inscrivent dans un contexte de crise du salariat (Paugam, 2018), qui exclut les jeunes qui ne parviennent pas à répondre aux nouvelles normes. L'État social va tenter d'y apporter des réponses au travers de dispositifs. Il s'agit d'une « configuration d'actions publiques particulières au regard d'un but » (Zittoun, 2013), pour désigner les politiques publiques qui font suite à des volontés politiques de circonscrire ce problème émergent d'exclusion, par des institutions œuvrant dans le champ du travail social. Mon questionnement à la base de cette démarche de recherche part d'un constat, que j'ai mené lors d'une recherche appliquée en 2019<sup>2</sup>, de cette difficulté de certain-e-s jeunes à accéder à une formation professionnelle, cumulant parfois problèmes familiaux et scolaires, et ce malgré des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans suite à la mise en œuvre de politiques d'activation en 2006, notamment dans le Canton de Vaud. Les résultats de ces entretiens montrent un triple problème : les difficultés multiples de certain-e-s jeunes, leur prise en charge (Von Muralt & Spagnolo, 2007), et la sélectivité présente dans le programme vaudois en raison d'exigences élevées (Bonvin et al., 2012). Ces jeunes connaissent des échecs multiples qui les éloignent de ces dispositifs (Eckmann et al., 1994) : nous les appellerons « jeunes en rupture de liens sociaux », en raison d'une configuration précaire de liens sociaux (Paugam, 2018). En marge de la politique cantonale d'insertion socioprofessionnelle qui n'a que peu de structure à seuil adapté<sup>3</sup>, il existe d'autres politiques publiques plus locales, comme

---

<sup>1</sup> Plusieurs appellations coexistent en Suisse Romande pour désigner cette manière de travailler : Travail Social de Proximité (TSP), majoritaire dans le Canton de Vaud, Travail Social Hors Murs (TSHM). Ici, l'appellation TSHM sera privilégiée pour désigner la pratique générale de cette approche, et les principes qui y sont rattachés.

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'Atelier de recherche thématique – Développement de projet (ARTDP), où j'ai investigué ce champ qui me questionne en tant que professionnel au contact de ces jeunes d'une part et d'étudiant chercheur d'autre part.

<sup>3</sup> *Respect de l'individu en tant que sujet, anonymat, pragmatisme, choix de la personne, hiérarchisation des buts* (Fondation ABS, 2020)

celles du TSHM qui se centrent sur les jeunes en rupture. Nous allons analyser un de ces dispositifs, afin de montrer comment le TSHM peut apporter des réponses en tenant mieux compte des problématiques singulières de ces jeunes (Palazzo-Crettol et al., 2007), et pourrait les amener à s'impliquer dans un projet de formation socioprofessionnel par l'outil des petits jobs, thématique encore peu documentée mais qui semble faire ses preuves, comme dans le récit d'Isidor. Ce jeune me renvoie aux nombreuses situations auxquelles me confronte ma pratique de TSHM, depuis 2011 pour la Ville de Renens<sup>4</sup>. J'y rencontre des jeunes entre 15 et 25 ans qui souhaitent trouver une formation et/ou du travail, mais qui n'y parviennent pas. Ces observations de terrain sont à l'origine de questionnements, qui constituent le point de départ de ma démarche de TM.

Ainsi, nous allons tout d'abord identifier le problème au travers du contexte international. Nous analyserons les réponses de l'État social, en particulier le dispositif du canton de Vaud, lieu où se déploie cette recherche. Les enjeux liés au dispositif cantonal nous permettront de montrer un profil de ces jeunes et l'importance des liens sociaux qu'elles-ils entretiennent avec leur entourage. Après la présentation de la question de recherche, nous présenterons le terrain du dispositif TSHM de la Ville de Prilly, qui sera l'objet de cette recherche, ainsi que l'angle d'attaque choisi pour y répondre. Nous présenterons les outils de récolte de données et d'analyse, qui nous permettront de donner une réponse à notre question de recherche en montrant, à travers une analyse croisée des différent-e-s acteurs et actrices qui entourent cette prestation, que des dispositifs à seuil adapté sont actuellement mis en place, à un niveau plus local, et comment ils répondent à cette problématique d'insertion socioprofessionnelle des jeunes en rupture de liens sociaux. Pour terminer, une discussion nous permettra de mettre en perspective les résultats de cette recherche dans le champ du travail social, et de montrer la pertinence d'un tel dispositif.

## 2. Problématique

### 2.1. Contexte international

Les travaux de Robert Castel (2009) mettent en exergue de grandes transformations économiques depuis la fin des Trente Glorieuses, dont l'effritement de la société salariale, affectant principalement les jeunes en tant que néophyte sur le marché du travail. Il en découle un processus d'invalidation qui impacte celles et ceux qui sont le moins qualifié-e-s (2009), pour qui les « *déterminants sociologiques de base, la culture, l'éducation, l'héritage social et le niveau de qualification* » (2009, p. 145) font essentiellement défaut. L'intégration au marché de l'emploi reposant désormais sur l'autonomie personnelle de l'individu (Paugam, 2018), on demande aux jeunes d'affronter seul-e-s des situations toujours plus compétitives dans une logique libérale (2009), avec des ressources qui leur manquent. De plus, actuellement plusieurs éléments sont mis en exergue (2009), dont notamment un manque de places de travail sur le marché de l'emploi, un culte du travail, et une inflation des diplômes qui en font une exigence absolue. En somme, l'emploi permet une existence sociale, mais reste inaccessible aux

---

<sup>4</sup> Renens est une ville de plus de 20'000 habitants, chef-lieu de l'Ouest lausannois, située dans l'agglomération de Lausanne (Vaud).

personnes sans diplôme, qui risquent d'être stigmatisé et disqualifié socialement (2018), montrant la nécessité d'accéder à une formation professionnelle.

Ce contexte est marqué par la précarisation des conditions de travail. Selon Castel (2009), la priorité est aujourd'hui donnée à la rentabilité économique du système de protection sociale et des entreprises, ces dernières étant vues comme seule source de richesse sociale. La flexibilité prônée par les milieux économiques se met en place au détriment des droits acquis (2009) durant les Trente glorieuses, ceux du travail et de la protection sociale. L'emploi, source de reconnaissance par le travail, et de protection par la sécurité sociale (Paugam, 2018), est en recul et de plus en plus compétitif (Castel, 2009). Il y a une prolifération de contrats de travail dits atypiques (2009)<sup>5</sup>, que Paugam qualifie de « *sous-emploi* » (2018, p. 81). Même ces petits jobs non qualifiés sont hors d'atteinte pour les jeunes en rupture, car nécessitant un diplôme, alors que le récit d'Isidor nous a montré que les petits jobs peuvent constituer un tremplin pour accéder à une formation. Ce phénomène d'exclusion induit par ces changements structurels atteint tous les pays européens ainsi que les États-Unis (Paugam, 2018). Pour les jeunes se situant dans le non-emploi, des dispositifs sont mis en place dans le cadre de politiques publiques, pour assurer une transition vers un emploi pérenne (Castel, 2009). Nous allons les aborder pour proposer une analyse de leurs enjeux et des effets qu'ils induisent sur des jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans un projet de formation professionnelle.

## 2.2. Dispositifs de l'État social en Suisse

### 2.2.1. La politique d'activation

Les crises économiques évoquées n'échappent pas à la Suisse, et les réformes du système de protection sociale interviennent dans les années 1980 (Giraud, 2007) : désormais, ce système est soumis au paradigme néo-libéral (Bonvin et al., 2015). Comme dans le reste de l'Europe, la Suisse met en place des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle sous le signe des politiques d'activation, depuis 1995 et la révision de l'assurance chômage (Bertozzi & Bonoli, 2003). On parle de l'obligation faite aux jeunes sans perspective d'emploi de suivre des mesures actives (2007) pour favoriser leur intégration au marché de l'emploi. Il s'agit donc d'une obligation, un « *chantage moral* » selon Castel (2009, p. 118), d'être actif et impliqué pour développer un projet de formation professionnelle, par des incitations ou des sanctions financières (2007). C'est ce cadre de politique d'activation qui régit les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle mis en œuvre par les cantons (2015), que nous allons examiner. D'une part, les travaux de Lepori et al. (2015) montrent que le travail est central, et ne pas en avoir influence négativement la qualité de vie des jeunes. D'autre part, le coût excessif des prestations est dénoncé par des partis politiques proches des milieux économiques (Bonvin et al., 2015) : on les considère de plus en plus comme des « *dépenses de solidarité* » (Paugam, 2018, p. 83) qu'il s'agit de limiter. Ainsi, les dispositifs publics d'insertion suivent les règles des organisations économiques (Fustier, 2015), et doivent répondre aux nouvelles exigences en termes d'efficacité, promues par le paradigme de la nouvelle gestion publique (Bresson et al., 2013), créant une série d'effets sur leur nature et leur fonctionnement, que nous allons illustrer au travers de ses enjeux. L'accès

---

<sup>5</sup> Contrats à statut précaire et à temps partiel contraint.

aux politiques sociales devient plus strict<sup>6</sup>, et elles cherchent désormais à remettre les bénéficiaires au travail (Bonvin et al., 2015), afin de contribuer à la productivité et la compétitivité des entreprises, montrant que les jeunes passent au second plan au profit de l'économie.

### 2.2.2. Des exigences accrues pour des jeunes bénéficiant de l'assistance publique

Dans ce cadre des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle se développent dans les années 1990 (Kuehni, 2016)<sup>7</sup>. En 2003, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)<sup>8</sup> crée la catégorie de jeunes adultes, et préconise des projets ciblés pour ces jeunes assisté-e-s (Keller, 2007), dont l'insertion professionnelle serait plus que prioritaire (Keller, 2019). Ancrés sur le système assistanciel, ces dispositifs ne découlent donc pas d'un droit comme les assurances sociales s'obtenant par le travail<sup>9</sup>, indiquant un manque de protection (Paugam, 2018) par rapport aux salarié-e-s. Ces jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation seraient en Suisse près de 8% (Office fédéral de la statistique (OFS), 2019), montrant une « *dégradation progressive de la situation des jeunes adultes de 18 à 25 ans* » (Von Muralt & Spagnolo, 2007, p. 3). Pour les pouvoirs publics, elles-ils sont l'avenir et devraient s'inscrire dans une logique de projet professionnel, on exige alors d'elles-eux qu'elles-ils se montrent actifs, mobiles, flexibles et peu exigeants face aux conditions dégradées de l'emploi (2007). Associé-e-s à la figure de « *l'indigent valide* » (2007, p. 12), les jeunes ne posséderaient pas de projet par manque de volonté, selon certains politicien-ne-s et responsables de dispositifs. Ces représentations impactent la mise en œuvre des politiques publiques ciblant les jeunes, comme la réforme de 2015, avec une baisse du forfait financier et une augmentation des sanctions en cas de non-respect des contre-prestations (Keller, 2019). Il arrive qu'elles-ils soient sanctionné-e-s financièrement, car ne répondent pas aux exigences des dispositifs d'insertion en raison de difficultés sociales (Bonvin et al., 2013), et non par manque de volonté. Le lien social de citoyenneté des jeunes, qui concerne l'accès aux droits et la citoyenneté, est précaire (Paugam, 2018), en raison du caractère assistanciel des programmes, et du soupçon que génère leur inactivité.

Avec les besoins de flexibilité du marché du travail (Castel, 2009) évoqués plus haut, les dispositifs d'insertion deviennent de plus en plus sélectifs et compétitifs (Lefresne, 2003). On exige des jeunes qu'ils développent un projet réaliste et réalisable (Bonvin et al., 2012), donc proches des besoins du marché du travail. Cette logique de responsabilisation individuelle force les jeunes à s'inscrire dans un projet antinomique à leurs yeux, ne pouvant se permettre une sanction financière<sup>10</sup>. Les chercheurs relèvent le paradoxe qui pousse les jeunes les moins dotés en ressources à répondre à une telle injonction, et aussi tôt dans leur parcours (2012). Ces réponses gestionnaires montrent une nouvelle fois que le lien social, garantissant protection et

---

<sup>6</sup> Périodes de cotisations plus longues, durée de prestations raccourcies, montants réduits.

<sup>7</sup> Notamment le Semestre de Motivation (SEMO), mesure de l'assurance chômage qui aide certains jeunes à développer un projet socioprofessionnel.

<sup>8</sup> La CSIAS établit des normes nationales à destination des cantons (Bonvin et al., 2015, p. 67).

<sup>9</sup> La prévoyance vieillesse, survivant et invalidité (système dit des trois piliers), la couverture d'assurance en cas de maladie et d'accident, les allocations pour perte de gain en cas de service militaire et maternité, l'assurance chômage et les allocations familiales sont des droits réservés aux personnes titulaires d'un emploi.

<sup>10</sup> Les jeunes ne respectant pas ces injonctions peuvent être sanctionnés jusqu'à 25% du forfait financier (Bonvin et al., 2012).

reconnaissance (Paugam, 2018), est secondaire par rapport aux mesures ciblées des dispositifs (Fustier, 2015). Ainsi, la dégradation de la situation des jeunes peut apparaître comme un alibi de ces politiques publiques prônant l'efficacité économique, et devant légitimer les prestations sociales dans un contexte concurrentiel (Acklin & Reynaud, 2015). L'augmentation des jeunes à l'assistance est multifactorielle et peut être nuancée (Keller, 2007), mais les travaux d'Acklin et Reynaud (2015) montrent que ce sont souvent les difficultés personnelles des jeunes qui sont mises en avant pour justifier l'existence et le fonctionnement des dispositifs. Il s'agit d'arguments reposant sur l'individu, et qui occultent les raisons politiques et économiques à la base de ces changements. Je me questionne dans quelle mesure ce paradigme de la responsabilité individuelle peut être relativisé. Les grands dispositifs cantonaux font rentrer certaines institutions du travail social dans une logique de rationalisation économique, où la tâche devient centrale, notamment en attribuant une mesure obligatoire, parfois selon des logiques arbitraires (2007). Nous allons voir que ces dispositifs publics d'insertion sont centrés sur l'intégration à l'emploi par le biais de formations professionnelles.

### 2.2.3. Un oublié : le volet social

Les projets développés par les cantons romands montrent que les objectifs poursuivis sont ceux de l'insertion à tout prix (Keller, 2007). Il s'agit de viser l'obtention d'un diplôme permettant d'intégrer le marché du travail, où le jeune doit trouver une formation correspondant à ses capacités, dans le but d'être autonome financièrement et vis-à-vis de l'État (2007). À côté du Certificat fédéral de capacité (CFC), les jeunes ont d'autres possibilités d'acquies un diplôme (annexe I), notamment la validation des acquis (annexe II). La création des Attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) permet à des jeunes avec des insuffisances scolaires d'obtenir un diplôme. Cependant la pertinence d'une telle reconnaissance peut être questionnée dans la mesure où les perspectives professionnelles seraient inférieures au CFC (Mouad & Rastoldo, 2019), montrant les limites de cette inflation des diplômes (Dubet, Duru-Bellat, 2006). L'exemple du Canton de Vaud, le plus actif sur le plan législatif pour les mesures d'insertion ciblant les jeunes (Tabin & Perriard, 2014), illustre bien ces politiques d'activation.

Au début des années 2000, le Conseil d'État vaudois charge plusieurs départements<sup>11</sup> de réfléchir à la question de l'augmentation des jeunes adultes à l'aide sociale (Bitz, 2015), et du fait que leurs échecs à s'intégrer sur le marché du travail les fragilisent (Von Muralt & Spagnolo, 2007). Ces différents constats mettent en lumière une rupture du lien social de participation organique (Paugam, 2018), qui concerne l'accès au marché du travail, sur lequel ces programmes tentent d'agir. Selon Bonvin et al. (2012), l'activation ne s'ancre presque qu'essentiellement sur la dimension travail, et a tendance à ignorer les dimensions sociales qui touchent les jeunes. FORJAD dit vouloir proposer une solution adaptée à chaque jeune, mais il s'agit de solutions centrées sur le travail, qui ont tendance à invisibiliser les problèmes familiaux et sociaux, et montre les limites du volet social de l'insertion socioprofessionnelle. Les travaux de Fustier (2015) montrent que les agents des dispositifs privilégieraient les réponses techniques aux réponses humaines, offrant ainsi des « *réponses sociales inadaptées* » (p. 73), et certain-e-s jeunes s'éloignent de ces dispositifs (2012). Au travers du principe de remarchandisation, FORJAD semble se préoccuper uniquement du lien social de participation

---

<sup>11</sup> Les Départements de la santé et de l'action sociale (DSAS), le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) et le Département de l'économie (DEC)

organique, et délaisse les autres types de liens sociaux (Paugam, 2018). En mettant ainsi le lien à distance, on élimine la relation qui pourrait nuire à la productivité (Fustier, 2015). Les dispositifs cantonaux sont difficiles d'accès pour celles et ceux qui souhaitent s'insérer, et une figure repoussoir pour les autres qui ont renoncé, et qui passent entre leurs mailles (Eckmann et al., 1994). Nous allons voir maintenant quelles sont les conséquences concrètes de tels dispositifs pour les jeunes à travers un dispositif de référence dans le canton de Vaud.

#### 2.2.4. Un exemple de sélectivité de la politique d'activation : FORJAD

Le processus de mise en œuvre en trois étapes montre la sélectivité assumée de FORJAD à travers de sa première phase, où l'on sélectionne les jeunes avec les capacités de se former (Von Muralt & Spagnolo, 2007), et où celles et ceux cumulant le plus de difficultés sont écarté-e-s. Malgré son caractère progressif, les jeunes aux difficultés plurielles peinent à en tirer profit : environ trois quarts des candidat-e-s ne parviennent pas à débiter une formation, avec un cumul de mesures n'aboutissant pas à la signature d'un contrat (Bonvin et al. 2012). Le dispositif s'inscrit dans la logique du système de formation professionnel suisse, qui a tendance à maintenir les inégalités (Falcon, 2016). Il est difficile de convaincre les jeunes à l'assistance de débiter une Mesure d'Insertion Sociale (MIS) permettant d'élaborer un projet professionnel, la plupart de ces jeunes ayant déjà connu un ou des échecs dans une mesure de transition (2007). Cette multiplication des expériences institutionnelles négatives les amène à se méfier de ces dispositifs, et à s'en distancier parfois de manière durable (Castel, 2009). Les intervenant-e-s des MIS sont confrontés aux difficultés complexes et multidimensionnelles des jeunes, qui viennent questionner les objectifs d'efficience promus par les dispositifs. Les travaux de Fustier (2015) montrent que ce sont justement les crises qui génèrent ces difficultés complexes chez les jeunes, et que les dispositifs cantonaux ne parviennent pas à circonscrire. Les travaux de Meyer (2018) montrent que le risque d'exclusion de certains jeunes ne concerne pas uniquement le marché formel de la formation et de l'emploi, mais aussi « *la participation politique et culturelle, la santé, l'intégration sociale ou la déviance* » (p. 4). Elles-ils connaissent donc des difficultés dans plusieurs dimensions qui forment leur existence sociale, dont on peut faire le lien avec le modèle des liens de Paugam (2018), qu'il qualifie de « *tissu social* » de l'individu (p. 77). Pour mieux comprendre l'origine de ces liens sociaux carencés, nous allons tenter de dresser un « profil » de ces jeunes, pour montrer leurs besoins sociaux.

#### 2.2.5. Jeunes en situation de précarité socioprofessionnelle

Afin de brosser un portrait des jeunes en rupture, les travaux de Eckmann et al. (1994), qui restent d'actualité, sont mobilisés pour cette recherche. Ces travaux montrent que les événements familiaux difficiles ont une influence sur la scolarité (1994), et que l'échec scolaire (école obligatoire ou en formation) a l'effet « *d'une marginalisation et d'une disqualification sociales* » (1994, p. 35), qui restreignent les possibilités d'avenir professionnel de manière durable (Meyer, 2018). Du reste, les entreprises formatrices sélectionnent les candidats selon les capacités scolaire et l'origine sociale (Imdorf, 2019). Les ruptures que vivent ces jeunes ne sont donc pas de simples échecs, mais s'inscrivent dans cette société du mérite décrite jusqu'ici, qui imprègne aussi bien le système de formation que les dispositifs. On voit également que les liens de filiation, qui concernent la famille, et de participation organique (Paugam, 2018) sont impactés au travers du parcours familial et scolaire.

Selon Eckmann et al. (1994) certains jeunes sans qualification ni travail sont inconnu-e-s des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Après une rupture, les jeunes quittent l'école, la formation, ou la structure d'insertion, et deviennent difficiles à atteindre par les dispositifs cantonaux d'insertion (1994). Près de 8% des jeunes restent sans formation ni emploi (OFS, 2019), en raison d'une sortie de l'école obligatoire sans certificat (1994), restent inactif-ve-s à la suite de ruptures (Meyer, 2018), et se trouvent dans ce qu'Eckmann et al. appellent un « *no man's land institutionnel* » (1994). Les jeunes disparaissent parfois des années, et réapparaissent avec davantage de difficultés. Les ruptures ont installé une certaine fragilité dans le réseau (Eckmann et al., 1994), dont la dégradation peut avoir des effets destructeurs, notamment un accroissement de leur précarité. Le jeune adulte interrogé en 2019<sup>12</sup> dit avoir appartenu à une bande après une énième rupture, montrant une précarité des liens sociaux de participation élective (Paugam, 2018). Selon lui, son entourage ne l'a pas incité à faire des efforts, et l'a éloigné d'un projet professionnel. Les travaux de Paugam montrent que des liens sociaux de qualité apportent la protection et reconnaissance, « *nécessaire à l'existence sociale* » (2018, p. 64), et qui semblent faire défaut à ces jeunes.

#### 2.2.6. Jeunes en rupture de liens sociaux

La constellation de problématiques qui se développent au travers d'un parcours non-linéaire (Duc & Lamamra, 2019) montre la précarité des liens, qui nous amènent à nous appuyer sur la typologie des liens sociaux de Paugam (2018). Partant du constat que des ruptures sont à la base de la précarité des liens sociaux (2018), nous appellerons désormais les sujets de cette étude les jeunes en rupture de liens sociaux. Ces quatre types de liens précaires, qui pour rappel sont les liens familiaux, le réseau social de proximité, les liens avec le travail et de citoyenneté, et qui sont expliqués dans la problématique, ne leur permettent de construire leur appartenance sociale et mettent en lumière des besoins sociaux qui sont à la base de projets de vie. C'est ce modèle que nous utiliserons comme cadre théorique en lien avec les problèmes familiaux, le nonaccès au marché du travail, la précarité des relations sociales et les difficultés d'accès identifiés dans cette problématique, qui indiquent un déficit de protection et de reconnaissance dans ces différents liens. Le chômage de masse, la précarisation des emplois et le culte du travail, que nous mobilisons jusqu'à maintenant laissent des « *naufragés* » (2018, p. 82) en bord de route. La crise du lien social intervient quand un certain nombre d'individus n'arrivent plus à se conformer au système normatif de la société dans laquelle il se trouve (2018), ce que nous constatons avec les jeunes en rupture. Dans le prochain volet, nous allons nous intéresser à des politiques publiques plus locales, avec l'exemple de dispositifs TSHM, afin de montrer en quoi cette prestation innovante pourrait apporter des réponses plus adaptées et accessibles pour les jeunes qui passent à travers les mailles du filet (Eckmann et al., 1994).

### 2.3. **TSHM : une proximité génératrice de liens sociaux à la base de l'accompagnement**

Selon Duval & Fontaine (2000), le TSHM permet d'atteindre des publics qui échappent ou sont devenus inaccessibles pour les institutions. Cette pratique rattachée à des politiques publiques communales ou institutionnelles émerge en Suisse romande dans les années 1990 (Eckmann

---

<sup>12</sup> Lors de la recherche appliquée menée dans l'Ouest lausannois.

et al., 1994). Ces politiques portées par des communes restent majoritaires<sup>13</sup> dans le canton de Vaud (annexe III), et sont ancrées sur des politiques jeunesse ou de cohésion sociale. Par rapport aux dispositifs cantonaux, le TSHM incarne des politiques publiques plus locales et proches de ses publics, à la suite de mobilisations politiques permettant la création de dispositifs locaux, qui permettent un accompagnement spécifique à chaque jeune. Les travaux de Palazzo-Crettol et al. mettent en exergue deux types de proximité : entrepreneuriale, « *laisser ou faire venir* » ; et aidante, « *aller vers* » (2007, p. 97). Un des enjeux de cet accompagnement est d'atteindre un équilibre entre cette proximité aidante, permettant d'initier et nourrir un lien de qualité, et entrepreneuriale, avec le déploiement de projets dans un cadre clairement identifié (PRTSHM, 2017), comme les petits jobs. La construction d'un lien significatif, par une mise à disposition au public et une écoute gratuite permettent de tisser des liens sur la durée (2007), peut être associé au don du lien d'accompagnement (Fustier, 2015). Fustier parle d'un métissage de ce lien, entre l'échange par le don et contractualisé (2015). Le TSHM doit jongler avec ces différentes logiques, avec une certaine circularité. C'est le travail invisible, en allant notamment au-delà du mandat, qui permettra la création de projet, la naissance d'aspirations, ou de répondre à des mandats de petits jobs. Un TSHM qui sait être flexible, à l'écoute, en s'adaptant au parcours des jeunes en passant d'une proximité aidante à entrepreneuriale, et vice-versa, permet l'accompagnement du jeune, et rend possible la construction d'un projet, notamment de formation professionnelle. Ce lien d'accompagnement nécessite de passer d'un modèle à l'autre en fonction des besoins du moment et de la situation particulière du jeune en rupture, logiques qu'on retrouve dans les documents de référence rédigés par des TSHM en Suisse. La Charte TSHM (annexe IV) précise que cette pratique réfute les aspects sécuritaires, répressifs et normatifs. Le TSHM fait en sorte d'être le plus accessible possible, de créer un contexte propice au contact, à l'écoute, au dialogue, à l'expression des besoins et aux pistes d'actions, en épousant le rythme des jeunes en fonction de leurs besoins et leur contexte, en leur redonnant une place d'acteur ou d'actrice à travers un travail de responsabilisation et d'émancipation. Mais tous les dispositifs TSHM vaudois ne l'ont pas signée, laissant la place à une pluralité de pratiques.

### 2.3.1. Le lien social

On retrouve dans les principes des TSHM les notions de confiance et de qualité du lien indispensables à toute relation, permettant de rétablir certains liens sociaux (PRTSHM, 2017). Dans le canton de Vaud, les mandats visent le « *rétablissement du lien social entre les jeunes et la société* » (Palazzo-Crettol et al., 2007, p. 92). La proximité, point central de cette profession et outil pour entrer en contact, permet aux TSHM de développer une autre relation (2017), et donc de s'inscrire dans une logique différente des dispositifs cantonaux. Passer du temps auprès des jeunes permet d'établir un dialogue leur permettant de parler de leurs difficultés (2007). Il s'agit d'une rencontre provoquée, dans les lieux où elles-ils se trouvent, permettant d'abaisser les seuils d'accès à certaines prestations (2007), enjeu fondamental puisqu'on a vu que ces jeunes sont justement écarté-e-s de certains programmes de l'État social. Pour mettre en place cette action sociale émancipatrice, le TSHM doit accéder à l'univers des jeunes (2007), et construire un lien interpersonnel significatif leur permettant de s'affirmer et

---

<sup>13</sup> Les institutions qui portent des mandats TSHM dépendent de politiques cantonales (Santé, santé publique, Action sociale...) ou d'un groupement de commune, parfois intercantonaux...

de se transformer (Duval & Fontaine, 2000). Pour Fustier (2015), c'est au travers de moments informels et de temps perdus que le TSHM peut construire un lien de confiance et déceler les besoins. En partant d'une relation fortuite et sans enjeu, le lien de confiance peut se construire, pour débiter ensuite un travail avec le jeune sur son projet au regard de ses ressources.

### 2.3.2. Du lien social aux « petits jobs »

Parmi les mesures concrètes permettant d'accompagner les jeunes vers un projet socioprofessionnel, les programmes de petits jobs portés par des TSHM ont émergé à la suite du constat que certain-e-s jeunes ne s'inscrivent pas dans une perspective d'insertion. C'est pour cela que nous allons analyser un de ces dispositifs TSHM, en nous appuyant sur la Charte TSHM comme cadre de référence, la typologie des liens sociaux (Paugam, 2018) et le lien d'accompagnement (Fustier, 2015). Le dispositif de la Ville de Prilly, doté d'un programme de petits jobs pérennisé depuis près de 10 ans, sera l'objet de ce TM. Au fil du temps, ces petits boulots permettraient notamment de soutenir l'intégration sociale et professionnelle, favoriser le lien social, et mettre en lumière les ressources des jeunes en rupture (REPER, 2020), selon des observations de terrain qui méritent d'être vérifiées. Par ce biais, le TSHM donne accès aux jeunes en rupture à des expériences de travail encadrées, qui pourraient être bénéfiques pour leur projet socioprofessionnel. L'accès à ces programmes mis en place par certains TSHM nécessite peu de prérequis particuliers, le seuil d'accès adapté leur permet d'accéder à une activité créatrice de lien social, qui correspond à leurs besoins sociaux, et pourrait leur permettre de construire un projet socioprofessionnel.

## 2.4. **Question de recherche**

Ainsi, la question de recherche est la suivante.

En quoi la création de liens sociaux de proximité générés par un dispositif TSP<sup>14</sup> « petits jobs » permet-il d'accompagner des jeunes en rupture dans la construction d'un futur projet socioprofessionnel adapté à leurs ressources ?

## 3. **Objet de recherche**

Cette recherche est de type qualitatif dans la mesure où je cherche à comprendre les pratiques TSHM (Kohn & Christiaens, 2014), au niveau des dispositifs d'insertion par les petits jobs, dans le contexte local de Prilly. Avant d'évoquer les outils choisis, je vais clarifier de quelle manière répondre à la question de recherche. Il est fastidieux d'y répondre de manière directe, raison pour laquelle il est nécessaire de la déconstruire en plusieurs sous-questions de recherche (Kivits & Balard, 2016).

Comprendre les particularités du dispositif TSP « petits jobs » de la Ville de Prilly ;

Il s'agit de comprendre les raisons de la mise en place de ce dispositif, les différents prescrits et volontés qui entourent et orientent l'action : du politique aux écrits professionnels.

---

<sup>14</sup> À partir d'ici, nous utiliserons Travail social de proximité (TSP) pour désigner les professionnel-le-et le dispositif de Prilly, et nous garderons l'appellation TSHM pour parler des cadres de référence de la profession.

Analyser l'importance du lien et les types de liens sociaux qui se mettent en place entre un jeune en rupture et un-e TSP en fonction des différentes approches mobilisées ;

On cherchera ici à analyser les types de liens sociaux (Paugam, 2018) dans ces logiques qui se créent entre le TSP et le jeune à partir de la particularité du dispositif TSP « petits jobs ». Il s'agit donc de questionner les approches et les cadres TSHM, pour montrer sa complémentarité avec les dispositifs cantonaux.

Analyser en quoi cette prestation « petits jobs » et la création de liens particuliers permettent d'accompagner ces jeunes en rupture à entreprendre un projet de formation socioprofessionnel.

Enfin, on s'intéressera à ce qu'il se passe concrètement entre ces deux premiers objectifs. Il s'agira de montrer comment les cadres de référence des TSHM et la création de liens sociaux peuvent permettre à certain-e-s jeunes en rupture d'accéder au dispositif « petits jobs », dans une perspective de mise en place et d'accompagnement d'un projet de formation socioprofessionnel (Fustier, 2015).

Le choix d'analyser un seul dispositif TSP « petits jobs » fait de cette enquête une recherche située et non généralisable. Il s'agit d'un cas unique, ce qui nous permettra d'illustrer des pratiques au travers de quatre niveaux de compréhension distincts, que sont le politique en tant que mandant, la direction et les TSP en tant que mandataires, et les jeunes en tant que public-cible. Nous allons questionner l'accompagnement des jeunes en rupture, en le structurant globalement de la manière suivante :

- Quelles sont les raisons de la mise en place de la prestation TSP « petits jobs » ?
- Quelles sont les particularités de la prestation TSP « petits jobs » ?
- En quoi la prestation TSP « petits jobs » permet-elle aux jeunes en rupture d'accéder à un projet de formation d'insertion socioprofessionnelle ?

Cette recherche s'inscrit dans une démarche hypothético-déductive (Dépelteau, 2010), dans la mesure où l'on va s'appuyer sur la problématique, qui a mis en exergue certaines plus-values de l'accompagnement des TSP auprès de jeunes en rupture, en particulier la centralité de la qualité des liens sociaux. Il s'agira d'aller vérifier la qualité de ces liens dans le travail d'accompagnement des TSP, et en quoi cela permet aux jeunes d'entrer dans une démarche socioprofessionnelle. L'hypothèse suivante, qui constitue une réponse provisoire (2010), est un postulat permettant de structurer le travail de récolte des données, puis leur analyse :

- Les jeunes en rupture de liens sociaux ont des besoins d'accompagnement spécifiques pour entrer dans un projet de formation d'insertion socioprofessionnelle.

L'échantillon est constitué de neuf personnes : les deux TSP qui travaillent dans le dispositif ; la direction du service Jeunesse ; le politique en charge du service jeunesse ; cinq jeunes, ayant accédé-e-s au dispositif. Cela doit nous permettre d'explorer ces quatre niveaux, et d'avoir des regards croisés. On vise donc l'exhaustivité du dispositif<sup>15</sup>, nous permettant de nous situer de part et d'autre de ce modèle pour trianguler les informations (Olivier de Sardan, 1995) et voir les différentes compréhensions et convergences en termes de liens sociaux. Du côté des jeunes,

---

<sup>15</sup> Excepté pour les jeunes où on sélectionne un panel parmi les bénéficiaires.

l'idée était de panacher leur profil, de manière à rencontrer à la fois des jeunes qui sont sorti-e-s du dispositif, et d'autres qui s'y trouvent toujours.

#### *Politique*

Le politique s'occupe du service de la jeunesse depuis 2011, et était auparavant membre du conseil communal (législatif) avant de rejoindre la municipalité (exécutif). Même si deux TSP étaient déjà présent-e-s sur le territoire, c'est elle qui a construit le service de la jeunesse tel qu'il existe aujourd'hui.

#### *Direction*

La personne incarnant la direction était TSP, seule de 2005 à 2008, puis en binôme de 2008 à 2013, avant d'incarner sa nouvelle fonction à la direction du service communal de la jeunesse, auquel les TSP sont rattaché-e-s.

#### *TSP 1*

La TSP 1 est une femme de 36 ans, avec sept ans d'expérience à Prilly, diplômée à la Haute École de Travail Social (HETS), intervenant avant déjà auprès de jeunes dans un Centre de loisirs du canton de Vaud.

#### *TSP 2*

Le TSP 2 est un homme de 35 ans, avec six ans d'expérience à Prilly, diplômé de la HETS, travaillant précédemment dans un foyer pour jeunes.

#### *Jeune 1*

Le jeune 1 a 19 ans et a connu les TSP il y a sept ans, a pu construire un projet socioprofessionnel, et se forme actuellement comme employé de commerce à l'administration communale de Prilly.

#### *Jeune 2*

La jeune 2 a 21 ans et a connu les TSP il y a huit ans, elle est celle qui est entrée le plus tôt dans le dispositif. Suivant actuellement une formation d'assistante socio-éducative auprès d'enfants, elle a l'ambition de devenir enseignante.

#### *Jeune 3*

La jeune 3 a 22 ans, a connu les TSP il y a sept ans, a débuté un cursus universitaire en 2020, mais va s'orienter vers une autre faculté. À côté de ça, elle travaille dans un EMS à Prilly.

#### *Jeune 4*

La jeune 4 a 19 ans, et a rencontré les TSP il y a cinq ans. Elle vient de terminer un CFC d'assistante en soin et santé communautaire, et va débiter une maturité professionnelle pour accéder à l'école d'infirmière.

#### *Jeune 5*

Le jeune 5 a 16 ans, connaît les TSP depuis trois ans, vient de terminer sa scolarité obligatoire, et n'a pas de solution professionnelle dans un avenir direct. Il poursuit son parcours d'insertion accompagné par les TSP.

Le dispositif de Prilly m'est familier, car il s'agit de la ville voisine de celle où j'exerce comme TSHM. Je suis parfois amené à travailler avec eux, j'ai donc un regard extérieur qui pourrait m'être utile. Ma posture particulière<sup>16</sup> me met dans la position de « *double appartenance* » (Lansade, 2017, p. 103), qui demande une attention particulière, d'autant plus que je souhaite m'en servir. Il s'agira de rester à bonne distance de l'objet observé (2017) pour ne pas dénaturer les propos des quatre niveaux investigués, tout en m'appuyant sur mon expérience dans l'analyse de ces informations. Afin d'éviter ces pièges épistémologiques, j'utiliserai un cahier de bord, afin d'y consigner mes visions, pour ne pas les confondre avec celles des participant-e-s. Ainsi je pourrai m'appuyer sur les points de vue des quatre niveaux, et les confronter avec mon expérience et ma proximité au terrain. Cette connaissance du champ investigué peut me permettre d'explorer des zones inédites dans ce TM.

Synthèse des éléments questionnés par la recherche :

|                   |  |
|-------------------|--|
| <i>Qui ?</i>      | Les quatre niveaux (politique, direction, TSP et jeunes) qui composent le dispositif de Prilly                                       |
| <i>Quoi ?</i>     | La création des liens sociaux propre à l'accompagnement  |
| <i>Quand ?</i>    | Une fois le lien « scellé » entre TSP et jeune   |
| <i>Où ?</i>       | Dans un dispositif local à seuil adapté  |
| <i>Pourquoi ?</i> | Montrer en quoi ce dispositif est aidant pour les jeunes en rupture de liens sociaux dans la création d'un projet socioprofessionnel |
| <i>Comment ?</i>  | En croisant les différents entretiens des quatre niveaux du dispositif   |

## 4. Méthodologie

Pour récolter les données, on s'appuiera sur l'entretien compréhensif (Kaufmann, 2011), propice pour laisser une certaine liberté de parole, mais suffisamment structuré pour orienter les participant-e-s vers ce que je souhaite découvrir. Cet outil constitue aussi un garde-fou pour ma double appartenance, puisqu'il nous amène à aller dans la compréhension de l'autre, pour ne pas privilégier mon point de vue au détriment de ceux des quatre niveaux du dispositif. Ces entretiens ont duré une heure à une heure et demie, et ont eu lieu à Prilly en février 2021. Concernant les enjeux de l'éthique de la recherche, j'ai fait part aux participant-e-s de mes engagements pour garantir leur anonymat, la confidentialité des informations récoltées, et leur

---

<sup>16</sup> Position simultanée de chercheur et TSHM.

consentement dans une lettre (annexe V), qui correspond aux normes auxquelles je suis soumis en tant que chercheur dans le cadre du *Code d'éthique de la recherche* (HES-SO, 2008).

Le canevas d'entretien est une pièce centrale de ce dispositif méthodologique. Selon Kaufmann (2011), il est nécessaire de le construire avec des questions en lien avec l'orientation de la recherche, afin de poser les questions pertinentes, et confronter les hypothèses. Ainsi, il s'ancre sur les trois sous-questions nous permettant de répondre à la question de recherche, portant sur le contexte d'apparition du dispositif, les liens sociaux et la participation des jeunes aux petits jobs pour découvrir leurs plus-values. Elles sont assorties de questions de relance permettant de balayer l'ensemble des champs à investiguer. Elles sont proches dans ce qu'elles cherchent à questionner, mais leur forme est adaptée en fonction qu'on s'adresse au politique, à la direction, aux professionnel-le-s ou aux jeunes. Ainsi, chaque partie prenante du dispositif est invité à répondre sur les mêmes questions, ce qui nous permettra de comparer les réponses. Techniquement, elles sont différenciées avec un code couleur correspondant à chaque niveau de participant-e-s, afin d'utiliser ce canevas comme un « *pense-bête* » (Olivier De Sardan, 1995, p. 7). D'une part, il doit pouvoir instaurer une dynamique de discussion (1995), qui va au-delà des réponses (Kaufmann, 2011). D'autre part, son caractère structurant, avec ses items en lien avec la question de recherche et le cadre théorique, permet au chercheur de privilégier la qualité de l'information récoltée à la quantité (2011), et donc de privilégier les informations en lien avec les questions de recherche.

Afin d'accéder pleinement aux informations récoltées et ne pas prendre le risque de déformer les propos des participant-e-s, ils ont été enregistrés, puis retranscrits par écrit, afin d'en dégager des verbatims (Giroud & Tremblay, 2009) qui sont à la base de notre analyse. Pour les analyser, nous avons utilisé la méthode de l'analyse thématique (Paillé & Muchielli, 2016), qui est pertinente pour révéler et comparer les réalités des quatre niveaux du dispositif, et se prête particulièrement bien aux échantillons modestes comme le nôtre. Selon Paillé et Muchielli (2016), un thème est constitué de mots qui révèlent ce qui est abordé dans l'extrait sélectionné, et permet d'explicitier son contenu. La phase d'analyse flottante nous a permis de faire émerger des thèmes, dès la retranscription, par un travail de lecture et d'annotation des verbatims, puis des sous-thèmes permettant de préciser certains aspects des thèmes les plus centraux (2016). L'idée est de délimiter des « *noyaux de sens* » (Bardin, 2013, p. 137) dans les verbatims, dont le niveau de présence ou d'apparition donne des éléments de réponses aux trois questions de recherche. Il s'agit de circonscrire la catégorie thématique, selon trois critères. Premièrement, la catégorie doit répondre au critère d'*exclusion mutuelle* (2013), dans le sens où le matériau sélectionné doit être affecté à une seule catégorie à la fois. Le respect de ce premier critère dépend du second, l'*homogénéité*, qui exige que les énoncés faisant référence au même thème se retrouve dans la même catégorie, ce qui permet l'émergence d'une catégorie homogène. Enfin, il faudra y appliquer le critère de *pertinence*, qui fait appel à l'adéquation entre la catégorie et le cadre théorique mobilisé dans la problématique, c'est-à-dire qu'elle doit contenir des énoncés en lien avec ce qu'on cherche à savoir, ce qui implique d'identifier les occurrences qui font référence aux questions de recherche et au cadre théorique correspondant (2016).

L'inventaire des thèmes et des sous-thèmes précède une analyse au travers d'un arbre thématique, qui est notre grille d'analyse, afin de montrer les thèmes principaux et les sous-thèmes, plus périphériques, et la manière dont ils sont liés et organisés, en une sorte de

panorama (Paillé & Muchielli, 2016). Si l'analyse flottante m'a permis de faire émerger des rubriques, les lectures répétées des entretiens ont mis en évidence des thèmes et des sous-thèmes. Il s'agit de les hiérarchiser, d'identifier leurs liens, de manière à les organiser schématiquement, en tenant compte de la question, des sous-questions, et de l'orientation de la recherche. Cela nous permet d'avoir une vision globale arborescente, avec les thèmes et les sous-thèmes formant un axe thématique avec les occurrences à la fin, différenciées par des codes couleurs correspondant aux quatre niveaux investigués. Cette méthode permet d'analyser rapidement les informations récoltées et de mettre des thématiques en évidence. Il s'agit, d'abord à l'intérieur de chaque niveau de participant-e-s, puis entre ces quatre instances, de voir les différences, similitudes, enjeux qui pourraient être révélés par ces arbres thématiques, pour permettre de « fusionner, regrouper subdiviser, hiérarchiser » (2016, p. 229) les thèmes, tant que le rapport n'est pas finalisé. C'est par ce travail de recomposition des informations que nous avons pu vérifier l'hypothèse, et donner des éléments de réponse (Bardin, 2013) sur la complémentarité du dispositif TSP « petits jobs » de Prilly avec les dispositifs cantonaux, et sur la possibilité d'y construire un projet de formation socioprofessionnel.

## 5. Analyse thématique

Le travail d'analyse se base sur trois arborescences spécifiques qui reprennent les trois sous-questions, constituant ainsi trois axes thématiques fondamentaux pour répondre à notre question de recherche.

### 5.1. Spécificités du dispositif TSP « petit job »

Dans ce premier axe, il s'agit de comprendre et d'analyser les raisons de la mise en œuvre du dispositif prilléran. Nous allons aborder le contexte spécifique d'implantation d'un dispositif TSHM et la mise en place d'une offre « petits jobs », les besoins clairement identifiés pour chacune des parties prenantes qui en bénéficient ou l'entourent, et finalement des ressources locales particulières qui permettent de le mettre en place.

#### 5.1.1. Un contexte sécuritaire à l'origine de l'engagement de TSP

À l'origine du dispositif TSP « petits jobs » des problèmes de rassemblements de jeunes, d'incivilités, et de déchets sur l'espace public à Prilly auraient créé un sentiment d'insécurité, expliquant l'engagement de TSP sur le territoire communal comme l'explique la direction du service.

*« On l'a vu, la mise en place du poste, elle était vraiment sécuritaire. ... suite, il faut quand-même le dire, une augmentation, une recrudescence des incivilités sur le territoire. Et puis, la réponse politique a été celle-là. »*

Cette origine influence les attentes des élu-e-s envers les TSP et envers les projets que ces dernier-ère-s mettent en œuvre. Cette coloration est omniprésente et peut amener à des attentes politiques considérées comme irréalistes comme le soulignent les mandataires du dispositif<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Le politique est à la fois mandant, par sa présence à l'exécutif, et mandataire, en tant que représentant du service jeunesse.

Les demandes d'interventions sécuritaires dans des lieux fréquentés par des bandes de jeunes que reçoit le service de la jeunesse témoignent clairement de ces enjeux qui sont au cœur du dispositif. De plus, la quasi-totalité des jeunes expliquent que c'est l'exclusion sociale qui amène certain-e-s jeunes à commettre des incivilités, ou à entrer dans une forme de délinquance. Si les jeunes mettent le doigt sur les causes, notamment la rupture de liens sociaux, elles-ils constatent, à l'instar des élu-e-s, que la présence des TSP a un impact clairement positif sur l'espace public en termes de sécurité, comme en témoigne le jeune 5 : « Ben, en fait, comme je l'ai dit, s'il n'y avait pas eu [TSP 2] et [TSP 1], ça partirait en vrille un peu plus dans Prilly, ils feraient n'importe quoi les jeunes ». La direction et le politique parlent d'attentes fortes, mais imprécises en raison d'un manque de connaissance et d'intérêt vis-à-vis du travail social. Ceci peut constituer un danger car les demandes peuvent être inappropriées, comme des demandes d'interventions sécuritaires par des travailleurs sociaux. En revanche, le politique relève que ce désintérêt de ses collègues élu-e-s pour les questions sociales lui ont donné une certaine liberté pour mener une politique qui tient compte des besoins des jeunes, et s'intéresse donc plus aux sources du mal-être des jeunes qu'à l'expression de ses symptômes. Ainsi, on voit que ce qui aurait pu constituer une faiblesse du dispositif, les attentes sécuritaires, pourrait en faire sa force, ce que nous vérifierons en abordant les ressources à disposition des TSP.

#### 5.1.2. Des liens sociaux : un besoin à la base de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

On comprend dès lors que les besoins des jeunes sont au centre du dispositif, même s'ils ne semblent pas être la priorité des élu-e-s qui ont souhaité engager des TSP. Ces besoins s'expriment en termes de liens sociaux, qu'on retrouve au travers de quatre sous-thèmes correspondant à la typologie des liens sociaux de Paugam (2018).

À propos des liens avec la famille, les mandataires et trois jeunes relèvent que certaines familles manquent de connaissances et de réseau social de proximité pour accompagner leurs enfants vers un projet socioprofessionnel.

*« Et je pense qu'il y a des jeunes qui ne sont pas forcément accompagnés par leurs parents en fait, qui n'ont pas un soutien auquel ils peuvent se reposer, se dire « Si j'ai un problème, j'écris à qui ? » ou « Si j'ai des questions, je peux demander à qui ? » »*  
comme le mentionne la jeune 4 qui vient de terminer sa formation.

Cette jeune montre que ce manque de moyens viendrait de l'origine étrangère de sa famille, et illustre l'impact d'un parcours migratoire sur les liens sociaux. Le lien social n'est pas pour autant rompu, mais les données permettent de montrer que les jeunes doivent chercher des ressources à l'extérieur de la sphère familiale, et confirme ainsi le lien entre origine sociale et difficulté d'insertion comme le souligne les travaux de Meyer (2018).

Le réseau social de proximité des jeunes est caractérisé par les liens amicaux qu'elles-ils tissent dans leur environnement social (Paugam, 2018). Si celui des parents est insuffisant pour les accompagner vers un projet socioprofessionnel, les propos montrent que les liens amicaux de certain-e-s jeunes sont également précaires, comme en témoigne le jeune 1 qui est actuellement en formation :

*« ... je connais plein de jeunes, sur Prilly, qui, en fait, n'ont rien. Ils ne sont pas à l'école, ils n'ont rien, et puis ils traînent juste dehors, et puis ils disent qu'ils font ça tout le temps. »*

En plus de ce risque d'isolement social, les propos du jeune 5, qui fait encore régulièrement appel au dispositif, abordent le risque de zoner dans des bandes, et montrent que ce phénomène peut amener les jeunes à se marginaliser, ce qui les éloigne encore davantage d'un projet socioprofessionnel (Eckmann et al., 1994).

Le besoin de ressources financières est soulevé notamment par les TSP en montrant l'injonction avec laquelle les jeunes doivent évoluer. Cette injonction sociale, qui veut que, grâce au travail, la personne soit reconnue et protégée dans la société (Paugam, 2018), oriente fortement les jeunes à entrer rapidement dans un projet socioprofessionnel. Cependant, au regard de la sélectivité dans laquelle les jeunes se trouvent actuellement pour décrocher une place d'apprentissage, le risque est accru de se retrouver sans solution (Meyer, 2018), comme le mentionne la jeune 2 qui effectue une formation d'assistante socio-éducative.

*« ... dans ma ville où j'ai grandi, à Prilly donc, il y a des jeunes qui sont en besoin, qui n'ont pas forcément de repères pour leur avenir. ... Si on n'a rien, si on n'a pas de formation, on est un peu perdu. »*

Une jeune (4) ajoute que *« c'est cette période où il y a pas mal de pression »*, et montre les exigences de cette transition entre l'école obligatoire et le monde du travail (Duc & Lamamra, 2019). Ainsi, le manque de soutien et de ressource, notamment familial, accentué par la pression de la société, rendent la période de l'adolescence encore plus difficile, surtout si un manque de motivation qui découle de l'incapacité à s'insérer ou d'une non-envie de travailler sont présents.

Le concept de participation sociale est mis en exergue par l'ensemble des personnes interviewées, en particulier le besoin d'argent de poche, qui permet d'accéder aux biens de consommation, et renforce le sentiment de faire partie de la société. Un jeune parle du risque de déscolarisation de certain-e-s jeunes à Prilly, et montre une méfiance des institutions (Castel, 2009), ici l'école et les dispositifs cantonaux, comme le souligne le jeune 1.

*« ... des fois, à l'école, les gens, ils sont déscolarisés ou alors, quelques fois même, les profs, ils n'aident même pas. Et puis les autres institutions, elles ne nous parlent pas trop, et puis avec les TSP de Prilly, on se sent concernés en fait. »*

Cela illustre une certaine exclusion sociale, qui amène certain-e-s jeunes à se distancer des institutions, et de se retrouver dans un *« no man's land institutionnel »* (Eckmann et al., 1994), et met en exergue un lien organique (Paugam, 2018) précaire, en lien avec des dispositifs cantonaux de plus en plus exigeants (Bonvin et al., 2012).

Ce tissu social, dans lequel les liens sociaux illustrent à la fois les sources et les conséquences des problématiques sociales des jeunes, met en lumière des besoins qui ne se limitent pas à l'insertion socioprofessionnelle, mais à un ensemble de liens sociaux. Ces derniers viennent en tension par rapport aux attentes des élu-e-s, forçant les TSP à répondre à un double besoin (PRTSHM, 2017), entre sécurité et projet professionnel, ce qui les met dans une posture particulière.

### 5.1.3. Des ressources à disposition des TSP

Afin de répondre à ces attentes multiples, des ressources sont à disposition des TSP dans la mise en œuvre du dispositif. Deux thèmes sont clairement mis en avant par les représentant-e-s du dispositif, les ressources TSHM et le service de la jeunesse.

#### Le TSHM comme pierre angulaire à l'insertion des jeunes

Des plateformes<sup>18</sup> mettent en réseau les TSHM (PRTSHM, 2017), leur permettant de partager leurs réalités et orienter leur action. L'équipe des TSP de Prilly dit fréquenter la plateforme vaudoise, portée par le service de santé publique du canton, comme en témoigne le TSP 2.

*« Moi je me suis vraiment raccroché à mes pair-e-s pour savoir un peu ce qu'il fallait faire et comment il fallait le faire. »*

Ces partages de pratiques par la mise en réseau donnent clairement des points de repères utiles dans ce contexte, qui se formalisent dans des documents de référence diffusés par ces plateformes sur initiative des professionnel-le-s, comme la Charte TSHM (annexe 4)<sup>19</sup>. Ce cadre de référence, dont la direction est signataire, donne un cadre éthique dans lequel les TSP interviennent, et a le mérite de rester générique selon les professionnel-le-s. La marge d'interprétation laissée par la Charte se retrouve dans le cahier des charges qui décrit la mission des TSP à Prilly, selon la TSP 1.

*« Après, j'allais venir sur le cahier des charges, qui dit un certain nombre de choses, mais il ne dit pas tout ... ça nous laisse une grande marge de manœuvre, de grandes possibilités d'interprétation aussi. Donc moi je trouve que c'est hyper appréciable. »*

Les autorités se sont appuyées sur des membres de la plateforme vaudoise pour construire le dispositif, ce qui explique la proximité entre la Charte TSHM et la mission des TSP, malgré le contexte sécuritaire d'implémentation du dispositif. Cette mission évolutive permet de s'adapter aux besoins des jeunes, comme en témoignent les propos du politique.

*« Pour moi mais on était assez d'accord ... c'est de pouvoir aller trouver les jeunes, là où ils sont, être en contact avec eux, voir quels sont leurs problèmes, quels sont leurs besoins, et puis qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce qu'on peut leur proposer. »*

La direction qualifie de « *fil rouge* » cette volonté de s'adapter au rythme de chaque jeune par une mission malléable. En marge de cette approche bienveillante, le dispositif peut « *mettre les jeunes en mouvement par le travail* », selon la TSP 1, en proposant des petits jobs permettant de répondre aux besoins en termes de participation sociale et d'insertion socioprofessionnelle, évoqués ci-dessus. Ces propos montrent que si les TSP font en sorte d'être proches des besoins des jeunes, elle-il disposent d'un outil concret pour les accompagner dans la construction d'un projet de formation. Pour déployer ces actions TSHM selon ces principes, les TSP doivent pouvoir compter sur le soutien de leur hiérarchie.

---

<sup>18</sup> Il existe une plateforme latine (Suisse romande et Tessin), une plateforme vaudoise, et une plus locale dans l'Ouest lausannois.

<sup>19</sup> Depuis la Charte, plusieurs documents plus spécifiques ont été rédigés en s'appuyant sur cette dernière (<https://relier.relais.ch/coordination/le-travail-social-de-proximite/outils-references-et-liens-utiles/>).

## Service de la jeunesse : plus qu'une Direction, un partenaire pour les TSP

Les propos du politique et de la direction montrent que le dispositif est ancré au territoire de Prilly, ce qui permet d'être facilement accessible vis-à-vis des jeunes comme le mentionne la Charte TSHM, mais aussi d'identifier les besoins des citoyen-ne-s à la base des petits jobs. Les TSP disent pouvoir compter sur une hiérarchie qui comprend les réalités qu'ils doivent affronter, comme le souligne la TSP 1.

*« Au-dessus, on a [le politique] qui comprend bien les enjeux de notre travail, et puis qui arrive très bien à faire le « porte-parole », aussi quand il le faut ! ... Parce qu'on a, au-dessus de nous [une direction] qui a fait du terrain avant, et qui comprend bien les enjeux, qui arrive bien à les défendre. »*

Pour l'ensemble des mandataires, ce soutien hiérarchique et politique, par une bonne compréhension de la Charte TSHM et du comment les TSP doivent pouvoir travailler, permettent aux TSP d'être défendu-e-s face à des demandes sécuritaires concrètes, et permettent la liberté d'action nécessaire pour rester proches des besoins des jeunes. En outre, elles et ils disent partager les mêmes points de vue, permettant des liens de confiance du politique au terrain, et faisant du service jeunesse un véritable partenaire pour les TSP. Cependant, le politique a pris conscience du manque de prescrits à l'interne, comme le met en évidence son questionnement à l'issue de l'entretien.

Les entretiens nous montrent, au travers de ce premier axe, que les TSP sont tournés vers les besoins des jeunes, qui s'expriment en termes de liens sociaux, avec une compréhension de la hiérarchie et du politique qui permet de respecter les principes de la Charte TSHM, malgré un contexte sécuritaire qui a amené la création de postes de TSP.

### **5.2. Des liens sociaux de proximité comme base d'un projet socioprofessionnel : une nécessité**

Dans ce second axe, et par rapport au contexte spécifique et local que nous venons de présenter, nous allons analyser les liens sociaux générés par le dispositif TSP « petits jobs » auprès des jeunes à Prilly, et voir de quelle manière les TSP s'attèlent à répondre aux besoins des jeunes, pour les accompagner vers la construction d'un projet socioprofessionnel. Nous nous appuyons sur la typologie des liens sociaux de Paugam (2018), afin d'illustrer l'impact de l'intervention des TSP sur ceux-ci, dans le contexte décrit à l'axe un.

#### 5.2.1. Des TSP comme soutien à la famille

##### L'intervention des TSP comme soutien indirect à la famille

Les verbatims montrent le soutien indirect à la sphère familiale que le dispositif TSP « petits jobs » amène. Le politique parle des petits jobs comme d'un potentiel soutien à la famille dans des périodes difficiles, ce que confirment les propos du jeune 5 qui n'a pas encore de projet de formation.

*« Par exemple, pendant le confinement, ma mère, elle travaillait, mais, à un moment on était quatre à la maison, elle n'avait plus assez d'argent pour payer à manger, et puis,*

*moi, j'ai pu donner à ma mère ce que je gagnais. Ça a renforcé nos liens, et la protection familiale. »*

Cela a permis à ce jeune d'améliorer les liens avec sa mère par le biais des petits jobs, mais aussi d'obtenir la reconnaissance pour son rôle de pourvoyeur de ressource dans ce contexte particulier, qui a permis de protéger sa famille financièrement, mettant en lumière la protection et reconnaissance générées par les liens sociaux (Paugam, 2018).

#### Des TSP qui s'inscrivent en complémentarité à la famille

Les propos montrent que les TSP peuvent apporter un soutien aux jeunes, quand leur famille ne parvient pas à les accompagner vers un projet socioprofessionnel, comme identifié dans l'axe un. La TSP 1 par le de son rôle de « *grande sœur* », alors que trois jeunes font référence à des liens de filiation (Paugam, 2018) pour parler du soutien des TSP.

*« On pourrait dire qu'ils sont un peu comme des parents ... Enfin, c'est aussi le passage de la vie d'écolier à la vie professionnelle, et c'est aussi d'une partie de l'enfance à la vie adulte ... c'est une jungle où les TSP peuvent être des repères pour les jeunes. »*, comme le souligne la jeune 4 qui a pu compter sur ce soutien.

Les jeunes peuvent donc compter sur un avis extérieur à la famille, en complémentarité du soutien familial, illustrant encore la protection apportée par ces liens (Paugam, 2018). Cependant, les propos des participant-e-s amènent de la nuance, et montrent que ce lien n'est pas à sens unique. Parfois, le dispositif met la famille dans un rôle d'acteur, par exemple lorsque le grand-frère fait découvrir les petits jobs à sa petite sœur, ou lorsque les parents sont sollicités pour autoriser leur enfant à s'y inscrire, en suivant des démarches administratives. Le dispositif n'est pas uniquement un soutien pour la famille, il permet aussi à ses membres de devenir acteur-trice-s, mettant en exergue la complémentarité entre les liens sociaux familiaux et l'intervention des TSP, ce qui montre que la qualité de ces liens peut contribuer à la construction d'un projet de formation.

#### 5.2.2. Une proximité favorisant la création de liens amicaux

Nous allons analyser les liens amicaux que les TSP développent avec les jeunes en fonction de la politique mise en place par le service jeunesse de la Ville de Prilly, illustrée dans le premier axe, en nous appuyant notamment sur les pratiques promues par la Charte TSHM. Ces liens sont les relations développées à l'extérieur de la famille, avec les amis, ou encore dans la vie associative : il s'agit du réseau social de proximité (Paugam, 2018), dont les précarités accroissent les difficultés des jeunes à construire un projet socioprofessionnel (Eckmann et al., 1994).

#### Une proximité permettant la création d'un lien significatif entre TSP et jeunes

Le premier sous-thème est significatif puisque l'ensemble des participant-e-s s'y expriment, et montrent la présence étendue des TSP sur le territoire prilléran, et les multiples possibilités pour les solliciter, ce dont témoigne la jeune 2 qui a rencontré les TSP à l'âge de 13 ans.

*« Mais pour les atteindre il y a plusieurs moyens, des panneaux, il y a des rendez-vous. Et puis, les TSP, ils ne sont pas tout le temps derrière leur ordinateur, il y a de la mobilité, ils sont aussi en présence des jeunes, ils sont dans la ville quoi. »*

Ces propos montrent que les TSP se trouvent dans les lieux où les jeunes sont présent-e-s, ce que confirment les mandataires en faisant appel au principe « aller vers », promu par la Charte TSHM, et qui relève de la proximité aidante (Palazzo-Crettol et al., 2007) permettant d'entrer en contact avec le public-cible. En plus de l'espace public, les TSP sont accessibles dans leur bureau, au Centre de loisirs et à l'After school<sup>20</sup>. La direction relève que la multiplication des prestations (petits jobs, animations, salles de sport, accompagnement), et donc des casquettes, augmente les opportunités de croiser les TSP, ce qui est confirmé par les jeunes. Cette présence étendue rend les TSP atteignables pour les jeunes, ce qui donne l'impression à la jeune 3 qu'elle il « *font plus que ce qu'ils devraient faire* ». Selon Fustier (2015), le lien se renforce quand le public a le sentiment que le praticien se déplace spécialement pour lui, c'est donc bien la présence des TSP qui permet d'initier cette relation.

Le second sous-thème regroupe des occurrences montrant que la posture des TSP leur permet d'initier des liens dénués d'attentes, comme le promeut la Charte TSHM, permettant de construire une relation où les professionnel-le-s tendent à s'adapter à la situation particulière de chaque jeune, comme le montre la jeune 3 dont le lien avec les TSP s'est construit progressivement.

*« ... même si la personne n'est pas venue au rendez-vous, ils vont quand-même laisser un petit message vocal, par whatsapp ou un répondeur, pour vraiment expliquer que, si jamais il veut revenir, le jeune en question, il n'a pas à hésiter, il peut juste les recontacter. ... ils ne peuvent pas le forcer à venir ou quoi, mais je pense qu'ils montreraient leur disponibilité à être là, sans jugement, sans rien. »*

Ces propos montrent qu'un faux pas ne donne pas lieu à une sanction, contrairement aux dispositifs cantonaux, et comme le confirme la TSP 1 : « *il n'y a pas de pénalité* ». L'absence d'appartenance institutionnelle leur permet d'appliquer ce principe de libre adhésion, promu par la Charte TSHM, et que la direction exprime en ces termes : « *ce n'est pas à notre rythme, mais au rythme du jeune que cela se passe, avec les hauts, les bas, les difficultés, les lapins, les faux plans, et tout ça* ». Ainsi, les jeunes disent se sentir libres d'évoluer à leur rythme, sentiment illustré par les propos de la jeune 2, qui dit pouvoir « *parler de tout* » avec les TSP, alors que l'orientatrice ne parle « *que de travail* », puisque rattachée aux dispositifs cantonaux centré sur le travail (Keller, 2007). Les données nous montrent donc de quelle manière les TSP appliquent les principes TSHM qu'elle-il tiennent pour référence, leur permettant de construire une relation de confiance, qui sera à l'origine de démarches concrètes comme les petits jobs, permettant de poser les bases d'un projet de formation.

Le travail de rue couplé à l'application de la libre adhésion permet de créer ce lien de qualité, ce dont témoigne le jeune 1, qui s'est senti pleinement considéré.

*« Ben ils sont super accueillants ... et puis après, quand on apprend à les connaître, ils sont toujours plus ... ils s'intéressent aux jeunes, « Pourquoi, comment tu en es arrivé là, qu'est-ce que tu veux faire ? », tout ça c'est important. »*

Ces propos montrent aussi une progression dans la relation, où quatre jeunes sur cinq disent se sentir de plus en plus à l'aise au fil du temps, alors que la TSP 1 parle d'une « *relation durable* ».

---

<sup>20</sup> Il s'agit d'une structure d'accueil pour des écoliers, où les TSP sont parfois présent-e-s.

Le politique relève la liberté donnée aux TSP au sein du service jeunesse, qui leur permet de placer la relation au centre, et d'adopter ce « *regard généreux* » à l'égard des jeunes, que la jeune 2, qui connaît les TSP depuis plus de huit ans, exprime en ces termes.

*« Donc ils passent du temps avec ces jeunes, et c'est au fur et à mesure, avec le temps, la confiance, l'affinité, que les jeunes vont exprimer des besoins, des envies, des craintes, et, du coup, les éducateurs, ils vont écouter, ils vont prendre note, et ils vont réfléchir ... »*

En effet, trois jeunes sur cinq ont ressenti un véritable intérêt des TSP pour leur personne et leurs aspirations, qui s'apparente au sentiment de compter pour (Paugam, 2018), qui les amènent à considérer les TSP comme figure de référence extérieure à la famille. Ceci montre que ces liens amicaux entre TSP et jeunes portent les attributs de la protection et reconnaissance (Paugam, 2018). Toutefois, la jeune 4 relève que ce lien prend du temps à se mettre en place, ce qui explique pourquoi le politique parle de ce temps à prendre comme d'un « *luxé indispensable* », que Fustier (2015) qualifie de détours nécessaires pour créer un lien fort. Cette proximité aidante (Palazzo-Crettol et al., 2007) permet de faire émerger les besoins des jeunes grâce à des liens informels et sans attente particulière, pour ensuite passer à une proximité entrepreneuriale (2007), avec des liens plus formels, avec les petits jobs. Les travaux de Fridez (2015) confirment que la relation débute par une présence souvent informelle, et ensuite cette relation fortuite aboutit à une relation de confiance qui débouche sur une vraie demande d'aide. Ainsi les TSP font un travail de l'ombre, socle fondamental qui permet la construction d'un lien fort et particulier, ouvrant à des activités plus visibles et incarnées ici par les petits jobs. Les propos montrent que l'accompagnement proposé est un processus, dont la relation de confiance est une prémisses à des démarches plus formelles pour construire un projet de formation socioprofessionnel.

### 5.2.3. Soutien à l'insertion socioprofessionnelle : un lien plus formel, mais malléable

Ces démarches concrètes d'insertion se rapprochent de ce que Fustier (2015) qualifie de lien contractuel, notamment la mise en place d'un dispositif « petits jobs ». Cette prestation, imbriquée dans un dispositif plus large TSHM, peut permettre une orientation vers le réseau des dispositifs cantonaux ou un suivi par les TSP eux-mêmes, toujours en fonction des besoins du moment.

#### Soutien TSP « petit job » : un outil au service de l'insertion socioprofessionnelle de certain-e-s jeunes

Les propos de la direction montrent la nécessité de faire connaître aux citoyen-ne-s la possibilité de faire appel à des jeunes par un travail de promotion, et qu'il est nécessaire que la prestation fonctionne, c'est-à-dire que les petits jobs soient effectués selon la demande, pour que les mandant-e-s continuent à faire appel au dispositif, mettant en exergue un aspect formel des petits jobs. Ceci montre que le dispositif TSP « petit job » est confronté, à l'instar des dispositifs cantonaux, à la nécessité de montrer son efficacité (Acklin & Reynaud, 2015).

Si les citoyen-ne-s souhaitent que les petits jobs soient réalisés correctement, les jeunes attendent que les TSP leur fournissent du travail. Ainsi, les cinq jeunes disent avoir été informés

de la possibilité qui leur est offerte de participer à des petits jobs par le bouche-à-oreille, ce qui montre que les liens amicaux permettent d'investir les liens organiques (Paugam, 2018).

*« Donc, il y a un ami qui m'a dit « Ah, mais tu sais, il y a la commune, ils peuvent te faire gagner de l'argent », « Ah ouais, c'est où ? », et puis il m'a emmené me présenter à [TSP 2] et [TSP 1]. On s'est rencontré, on a parlé, et moi je leur ai dit « Je veux faire [des petits jobs] », souligne le jeune 5 qui est actuellement encore impliqué dans les petits jobs.*

C'est donc par la présence des TSP, le fait que les jeunes en parlent entre elles et eux et que l'information circule, qui permet aux jeunes d'accéder à la prestation « petits jobs », montrant que le travail autour du lien, la proximité aidante, permet d'orienter les jeunes vers des activités plus formelles, relevant de la proximité entrepreneuriale (Pallazo-Crettol et al., 2007). Les entretiens montrent que l'inscription est sommaire, et accompagnée par les TSP, ce qui en fait une prestation facilement accessible, en accord avec la Charte TSHM, montrant que le dispositif cherche à adapter son seuil d'accès.

Le troisième et dernier sous-thème nous permet d'illustrer comment les missions se concrétisent, mais aussi quel est le statut de ce type de travail. Les propos montrent que ce sont les TSP qui font le lien entre les citoyen-ne-s et les jeunes. En plus de ce rôle de plaque tournante, le TSP 2 explique que certaines demandes sont refusées lorsqu'elles sont trop spécifiques : *« Les demandes, quand on les refuse, c'est que c'est des demandes ... trop spécifiques dans une profession, souvent dans le médical. »*. Ceci montre que les TSP cherchent à donner des petits jobs avec des exigences adaptées à des jeunes qui doivent développer un projet socioprofessionnel, c'est pourquoi nous qualifierons ces liens contractuels (Fustier, 2015) de préformels. Le TSP 2 explique que si ce n'est pas un vrai travail, et qu'il peut être qualifié de précaire par son irrégularité, de faibles revenus et aucune protection sociale (Castel, 2009), il y a quand-même une reconnaissance et une rétribution financière. Par ailleurs, tous les participant-e-s mettent en exergue que, dans ce lien plus formel, des liens amicaux se développent entre jeunes et citoyen-ne-s, comme le souligne la jeune 4, qui vient de réussir sa formation.

*« ... j'ai créé un lien avec une personne âgée, ça fait maintenant environ quatre ans que je la connais, et je suis toujours en contact avec, je la vois deux fois par semaine, grâce [aux petits jobs] ! Maintenant, c'est devenu carrément ma grand-maman, quoi, pour dire ! »*

Ces liens amicaux qui se développent avec les citoyen-ne-s, montrant l'imbrication des liens préformels et informels, témoin de la malléabilité du dispositif. Les propos de la direction montrent que les petits jobs constituent un outil des TSP permettant de raccrocher les jeunes en rupture à un projet. Ces liens organiques leur permettent d'élargir leur réseau social de proximité (Paugam, 2018), et parfois de décrocher un petit job régulier. Les propos montrent que ces petits jobs permettent à certain-e-s jeunes de développer des aspirations, qui les amènent à faire des démarches concrètes auprès des dispositifs cantonaux pour développer un projet socioprofessionnel.

#### Du préformel au formel : des suivis multiples

Les entretiens permettent de faire émerger ce second thème, et montrent que si les petits jobs constituent des liens préformels, il existe des liens plus formels, quand les TSP orientent les jeunes qui le demandent vers les dispositifs d'insertion socioprofessionnels (Bonvin et al., 2012). Cela permet de confirmer les liens entre dispositif local et dispositifs cantonaux, et d'analyser les différences entre ces instances en termes d'accompagnement et d'accessibilité, comme le souligne la TSP 1.

*« Par rapport aux dispositifs cantonaux, je dirais qu'on est « à la carte », j'ai envie de dire. ... Ils ont moins de marge de manœuvre, nous on est vraiment dans quelque chose où on a une marge de manœuvre énorme, parce que tu as cette disponibilité-là ... »*

Les dispositifs cantonaux ne sont pas capables de développer un lien fort avec les jeunes par manque de temps et parce qu'ils sont poussés à la sélection de celles et ceux qui ont le moins de ressources (Bonvin et al., 2012). Trois jeunes relèvent les exigences élevées des dispositifs cantonaux, qui ne laissent pas le droit à l'erreur, contrairement aux liens développés avec les TSP, en fonction de la Charte TSHM. Les propos de l'ensemble des participant-e-s montrent que les jeunes peuvent compter sur le suivi des TSP, lorsqu'elles et ils ne sont pas prêt-e-s à entrer dans des démarches trop formelles. Ce soutien, en marge des petits jobs, montre que les TSP interviennent à partir du moment où les jeunes ont en besoin, ce dont témoignent les propos de la TSP 1 : « ... on a des liens avec le CSR, on a des liens avec l'ORP, qui font que parfois, ce que les assistants sociaux n'ont pas le temps de faire, et ben c'est nous qui allons le faire derrière. ». Les travaux de Duval & Fontaine (2000) montrent que les TSHM sont souvent amenés à faire ce que les partenaires institutionnels ne peuvent faire par manque de temps, montrant que ces collaborations semblent être une nécessité permettant de rendre les politiques sociales plus humaines, avec une action sur l'ensemble des liens sociaux (Paugam, 2018).

Ces propos mettent en exergue la malléabilité de l'intervention des TSHM, qui leur permet de s'inscrire en complémentarité des offres institutionnelles existantes, et de pouvoir atteindre des publics qui se trouvent en marge des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle (Duval & Fontaine, 2000), tout en laissant aux jeunes le temps de se prendre en main avant de rejoindre ces instances. De plus, le dispositif TSP « petits jobs » montre sa force avec ses activités de soutien et de petits jobs dans la même entité, en oscillant entre proximité aidante et entrepreneuriale (Palazzo-Crettol et al., 2007), permettant de proposer une palette de niveaux d'exigence. C'est donc ce métissage du lien d'accompagnement (Fustier, 2015) avec un équilibre entre don, par la création d'un lien fort, et contrat, par les petits jobs ou une orientation vers les dispositifs cantonaux, qui permet aux jeunes de se mettre en œuvre quand elle-il-s auront acquis les compétences pour développer un projet socioprofessionnel. Cet accompagnement, par un jeu entre informel, préformel, voire formel, s'inscrivant en complémentarité des dispositifs cantonaux, mais aussi de la famille, permet de garder le lien avec des jeunes en rupture tant qu'elle-il-s ne sont pas prêt-e-s à construire un projet socioprofessionnel, et d'éviter qu'elle-il-s s'éloignent des réseaux de soutien (Eckmann et al., 1994).

#### 5.2.4. Liens de citoyenneté : émancipation et participation sociale en question

Les propos nous ont montré que ces liens contractuels (Fustier, 2015) contribuent à étoffer le réseau social de proximité, ce qui permet d'agir sur les liens de citoyenneté. Les travaux de

Paugam (2018) montrent que ces liens questionnent les droits et devoirs de tout un chacun, qui seront illustrés ici au travers des thèmes de l'émancipation et de la participation sociale, permises par l'accompagnement des TSP.

### Un accompagnement qui permet l'émancipation

Si les TSP font preuve d'une grande souplesse dans le cadre de la proximité aidante (Palazzo-Crettol et al., 2007), elle-il se permettent parfois de recadrer les jeunes, en particulier quand elle-il-s se trouvent dans ces liens préformels. Les propos de la TSP 1 illustrent parfaitement cette posture, quand elle explique sa souplesse dans ses liens avec le public, qui trouve ses limites quand un-e jeune ne se rend pas à un rendez-vous : « *Donc il y a un bout où tu dois être, tu dois mettre la limite quoi !* ». En plus de ce travail de confrontation, l'ensemble des jeunes disent que les petits jobs les ont amené-e-s à être des personnes plus conscient-e-s de leurs responsabilités. L'extension du réseau social de proximité (Paugam, 2018) permise par la participation aux petits jobs permettrait aux jeunes d'éviter le piège de la délinquance, ce que confirme le jeune 5 quand il dit avoir pris conscience de la possibilité de « *se faire de l'argent légalement* », confirmant l'effet préventif relevé par le politique. Les propos de trois autres jeunes et des mandataires du dispositif montrent que les jeunes acquièrent des compétences professionnelles avec les petits jobs, et comprennent mieux les normes du travail, comme arriver à l'heure ou respecter son supérieur hiérarchique.

Au-delà du domaine de l'insertion, le TSP 2 dit pouvoir mettre les jeunes devant leurs responsabilités quand ils créent du désordre sur l'espace public car il les connaît bien, ce qui montre que les liens plus formels ne concernent pas seulement des aspects socioprofessionnels, et que cette responsabilisation des TSP peut questionner le comportement général des jeunes en tant que citoyen-ne-s. Les propos nous montrent que la libre adhésion et les liens développés dans le cadre de l'approche aidante (Palazzo-Crettol et al., 2007) permettent aux TSP de laisser le temps nécessaire aux jeunes, afin qu'elle-il-s deviennent acteurs ou actrices de leur projet de vie, mettant en exergue la fonction émancipatrice de l'accompagnement. Cela montre encore la force du dispositif TSP « petits jobs », qui est fait à la fois d'un dispositif TSP, qui permet d'explorer des liens informels, et d'un programme « petits jobs », abordant les liens préformels. Les TSP peuvent se permettre d'aborder les problématiques qui fâchent, en raison des liens solides tissés avec les jeunes, mais les accompagnent pour qu'elle-il-s puissent réaliser des tâches en les assumant, et donc en faisant face à leurs devoirs de citoyen-ne-s.

### Un dispositif qui promeut la participation sociale des jeunes

Si le dispositif TSP « petits jobs » fait prendre conscience aux jeunes certaines de leurs obligations, il leur donne aussi accès à une certaine participation sociale. Les propos du politique montrent que le dispositif contribue à donner une place aux jeunes qui y accèdent : « *... ça donne déjà aux jeunes une place dans l'espace public, et dans la relation avec la population, ça permet aussi à la population de voir que les jeunes sont des gens bien.* ». Cela montre aussi que cette visibilité des jeunes au travers des petits jobs permet d'améliorer l'image de la jeunesse, un des objectifs avoués du service jeunesse, ce que relève une jeune et les mandataires du dispositif. Le politique ajoute que, compte tenu d'une forte population étrangère à Prilly, c'est d'autant plus important de promouvoir la participation sociale, en précisant que les gens vont mieux quand ils sont en lien, point de vue qui converge avec la théorie de Paugam

(2018). Le jeune 5, très actif dans les petits jobs, donne un exemple de sa manière de concevoir sa participation sociale découlant de son adhésion aux petits jobs.

*« C'est grâce à eux que, les jeunes, ils peuvent se faire plaisir. Sans eux, on serait en train de faire du foot, c'est bien de faire du sport, du foot, mais tu as quand-même envie de te dire « Ah j'ai un peu d'argent, viens, après le foot, on va se manger une pizza, un kebab, ou on va se boire un truc ». »*

Au-delà de l'accès aux biens de consommation permis grâce à l'argent gagné, participer aux petits jobs donne accès, selon le TSP 2, à des droits inédits, comme accéder à des lieux en principe réservés aux employés communaux, quand il s'agit de petits jobs au sein de la commune, ce qui leur permet de se sentir reconnu-e-s. Cette reconnaissance sociale est illustrée au travers des propos du TSP 2.

*« ... Pour eux, ben c'est de l'estime de soi et de la reconnaissance sociale pour les jeunes, parce que, à la fin d'un événement, souvent les politiciens vont dire, « On remercie les trois jeunes « Coup de Pouce » », et puis, des fois, ils les font monter sur scène. »*

Deux jeunes confirment cette reconnaissance glanée en faisant des petits jobs, mais aussi la mise en lien avec des citoyen-ne-s ou employé-e-s communaux qui permettent d'agrandir le réseau social de proximité (Paugam, 2018), et qui contribue à leur donner une place de citoyen-ne.

L'application des principes cardinaux présents dans la Charte TSHM permet aux TSP de développer un lien leur permettant de faire émerger les besoins des jeunes, mais aussi de s'y adapter constamment au travers de leur intervention, mais avec des limites quand on entre dans un domaine plus formel. Ainsi, les propos montrent que la complémentarité est présente au travers des quatre types de liens sociaux générés par le dispositif TSP « petits jobs ». Les TSP répondent aux besoins non-couverts par la famille ; tissent des liens amicaux avec les jeunes qui leur permettent de faire émerger leurs besoins ; proposent un soutien à l'insertion socioprofessionnelle, ou un soutien adapté aux autres besoins du moment, ce qui fait la force du dispositif TSP constitué de petits jobs à l'intérieur ; ces différentes actions permettent aux jeunes d'être des citoyen-ne-s en devenir. Nous allons voir maintenant de quelle manière les jeunes sont concrètement accompagnés vers la construction d'un projet socioprofessionnel.

### **5.3. Accompagnement vers la construction du projet socioprofessionnel**

Les deux premiers axes nous ont permis de montrer le contexte spécifique amenant la construction d'un dispositif TSP « petits jobs » par l'administration communale, puis de quelle manière il répond aux besoins identifiés, en termes de liens sociaux (Paugam, 2018) et dans le cadre des pratiques promues par la Charte TSHM. Dans ce troisième axe, il s'agit de montrer comment les liens sociaux permettent à certain-e-s jeunes de construire un projet socioprofessionnel. Trois regroupements thématiques se dégagent, et montrent l'accompagnement dans les petits jobs de l'inscription à une mission concrète, les exigences quand on y prend part, et enfin les plus-values dans la perspective de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. En somme, on va analyser de quelle manière les TSP répondent concrètement à ce besoin de s'insérer découlant de cette injonction de travailler

particulièrement forte en Suisse (Keller, 2007), dans le cadre d'un dispositif appliquant les principes TSHM.

### 5.3.1. Des petits jobs accessibles : une imbrication de l'informel et du pré-formel

#### Les bases d'un protocole d'accompagnement

Ce premier thème illustre la manière dont les TSP tiennent compte des besoins et de la situation du moment des jeunes dans cet accompagnement « petits jobs ». Les TSP souhaitent rencontrer les jeunes avant la première mission, afin de faire connaissance mutuellement, comme le montre la TSP 1.

*« Alors, en général, j'aime bien les voir pour leur expliquer, comment ça se passe, pour leur donner les feuilles d'inscription, etc... Et puis ça nous permet, déjà, qu'ils mettent un visage sur notre nom, et qu'on ne soit pas juste un numéro de téléphone. Et puis qu'on puisse avoir un premier contact, de se faire une première idée l'un de l'autre en fait. »*

Son collègue va dans le même sens, ce qui confirme que les TSP mettent la qualité du lien social en avant même dans le cadre d'une approche entrepreneuriale (Palazzo-Crettol et al., 2007), ce que confirme la jeune 3, qui est dans le dispositif depuis sept ans : « ... soit ils discutent avec nous de ce qu'on aime et cætera, de nos centres d'intérêt, enfin si on serait intéressé à faire ça ou ça. ». Deux autres jeunes confirment cet intérêt pour leurs besoins par rapport à leurs disponibilités, leurs besoins financiers, leurs compétences et leurs aspirations pour le futur, ce que confirment les propos des TSP. C'est donc parce qu'elle-il connaissent bien les jeunes qu'elle-il pourront leur offrir un job adapté à leurs besoins, montrant que les professionnel-le-s s'appuient sur ces liens particuliers avec les jeunes dans une approche plus formelle (Fustier, 2015), leur permettant de répondre à un ensemble de besoins, qui vont au-delà de la sphère professionnelle.

#### Un suivi des petits jobs adapté aux besoins

À la suite de cette phase préalable permettant une meilleure connaissance entre TSP et jeunes, on passe à la phase concrète, où un suivi avant et après le job est mis en place. Avant la mission, les TSP donnent des instructions sur l'heure, le lieu, la description de la tâche, « un accompagnement jusqu'au job » selon le TSP2, qui donne aussi des précisions sur la suite : « ... et puis c'est là que je te disais qu'on va faire un retour après, demander à, on va l'appeler l'employeur, ou le demandeur, comment ça s'est passé ». Si les TSP les accompagnent avant et après, les jeunes sont seul-e-s pendant la mission, ce qui montre une prise de risque calculée, illustrant encore ce lien préformel. Ces discussions permettent aux jeunes de parler des potentiels problèmes qu'elles-ils rencontrent avec les mandant-e-s, comme en témoigne la jeune 3. Pour le TSP 2, ces débriefings ont permis de mettre au jour des problèmes de racisme vécu par un jeune, et donc de protéger les jeunes de comportements inadaptés. Ceci montre que l'accompagnement permet de protéger (Paugam, 2018) les jeunes, ce que l'on voit notamment quand la TSP 1 rappelle le caractère préformel des petits jobs aux mandant-e-s.

*« ... Et puis, là, il y avait des gens très exigeants, où moi je me suis, des fois, fâchée au téléphone, en disant « Mais, en fait, vous vous rendez compte que c'est un jeune ? Oui, il vous a acheté des haricots d'Italie, mais ce n'est pas grave quoi. »*

Ce travail de protection peut donc se faire en relativisant les erreurs des jeunes auprès des mandant-e-s, ou encore en intervenant auprès d'un jeune qui aurait été mal rémunéré. Cela passe donc aussi par une malléabilité des exigences, confirmées encore par une certaine souplesse qui donne un droit à l'erreur selon la jeune 4 : « *C'est important de donner une chance, même si, en premier ils ne vont pas être à l'heure, il va arriver que certains manquent un rendez-vous. ...* ». La direction et les TSP confirment cette souplesse, et leurs propos montrent qu'elle leur font des paris avec des jeunes en difficultés, dont elle ne sont pourtant pas sûr-e-s qu'elles ou ils puissent réaliser la mission correctement, ce qui montre la sagesse pratique des TSP (Champy, 2015). Les propos nous montrent que, même si nous sommes de plain-pied dans un lien contractuel, la présence des pratiques TSHM reste essentielle, montrant le métissage des liens d'accompagnement (Fustier, 2015), mis en exergue par cette imbrication entre informel et préformel. Les propos montrent aussi que ce lien d'accompagnement permet de protéger les jeunes face aux aléas des petits jobs (Paugam, 2018), et que ce lien préformel permet de faire découvrir aux jeunes certains mécanismes qu'elles et ils retrouveront dans le monde professionnel. Cependant, nous allons voir que certaines exigences des petits jobs sont peu négociables, même s'ils font partie intégrante d'un dispositif TSHM.

### 5.3.2. Limites des petits jobs : entre mandat et jeunes en rupture

Nous avons vu que les TSP mettent en œuvre le dispositif TSP « petits jobs » de manière à le rendre accessible à un maximum de jeunes, en jonglant entre les approches informelles et préformelles par ce métissage des liens d'accompagnement (Fustier, 2015). Cependant, certains aspects des petits jobs se rapprochent parfois plus du formel, en raison de facteurs structurels que nous allons analyser, et qui révèle une certaine sélectivité du dispositif à l'égard de certain-e-s jeunes en rupture de liens sociaux.

#### Des exigences induites par des enjeux d'image

La prise de risque calculée évoquée précédemment trouve ses limites quand les jeunes en rupture ne parviennent à répondre aux exigences des petits jobs, montrant qu'ils peuvent constituer un seuil d'accès, ce que souligne le TSP 2.

*« Un jeune qui n'arrive jamais à arriver à l'heure, on en avait un : vraiment impossible, même au bout de quatre fois. ... Tu vois, au bout d'un moment, voilà... »*

Il aborde également les problèmes de dépendance, notamment les consommations d'alcool et de cannabis, pour lesquels il a des attentes envers les jeunes. Selon lui, cela pourrait les amener à ne pas être à l'heure, ou ne pas avoir l'esprit suffisamment clair pour répondre correctement à la mission, inquiétude qui l'amène à exercer un certain contrôle social, montrant que les petits jobs peuvent aller à l'encontre de la Charte TSHM : « *Ouais, voilà un jeune qui a consommé, ceux que je sais que ça pourrait être le cas, ben des fois je vais les voir juste avant, puisque je sais où ils consomment ...* ». Ces attentes normatives des TSP sont à corréliser avec l'exigence des mandant-e-s, qui n'hésite pas à demander des jeunes « *qui tiennent la route* », selon les dires du TSP 2. Les mandataires du dispositif admettent la sélectivité, et la mettent en lien avec les enjeux d'image du dispositif. À l'instar des dispositifs cantonaux (Bonvin et al., 2012), le dispositif TSP « petits jobs » fait aussi face à la nécessité de dégager une image positive, et montrer que le dispositif fonctionne. Ainsi, les exigences des petits jobs, ou des mandant-e-s, se reportent sur les TSP, qui attribueront les petits jobs les plus exigeants aux jeunes les plus

susceptibles d'y répondre. Ces propos montrent que tous les dispositifs sélectionnent, mais à un niveau différent les uns des autres.

### Un décalage entre offre et demande qui crée un espace concurrentiel

À ces exigences intrinsèques aux petits jobs, et à la limite du formel, s'ajoutent un contexte concurrentiel créé par un décalage entre une offre de petits jobs insuffisante et une demande trop élevée car de nombreux jeunes sont inscrit-e-s au programme. Les propos du TSP 2 montrent que les attentes des jeunes ne sont pas comblées en termes de fréquence de travail.

*« ... moi je leur dis il y a une centaine de jeunes, je ne sais plus à combien on en est maintenant, mais une centaine c'est certain ! ... il y a des périodes où tu en auras plus, des périodes où tu n'en auras pas du tout. »*

L'ensemble des jeunes confirment que le nombre de petits jobs est insuffisant pour répondre à leurs attentes, et disent que ce sont les plus impliqués qui sont sollicités le plus souvent, comme le relève la jeune 4, avec le risque de stopper le processus de construction d'un projet de formation pour des jeunes en rupture.

*« Ce qui se passe c'est que, je dirais déjà que les gens les plus motivés c'est ceux qui passent en premier. C'est parfois dommage, mais c'est un peu la loi du plus fort, on peut dire ça comme ça »*

Ce grand nombre d'inscrit-e-s accentue la sélection abordée plus haut, et les TSP en sont conscient-e-s, mais semblent faire avec cette contrainte, et expliquent aux jeunes que les petits jobs ont un caractère ponctuel. En revanche, la direction fait remarquer que cette grande équipe de jeunes constitue aussi une force pour le dispositif : *« On a la chance d'avoir un gros bassin de jeunes qui font partie de l'équipe, et puis une possibilité de rebondir assez rapidement si on a un jeune qui ne vient pas au rendez-vous. »*. Ces propos montrent que si cette concurrence accrue n'est pas positive pour celles et ceux qui souhaiteraient développer un projet de formation, mais surtout pour les jeunes en rupture qui n'arrivent pas à répondre aux exigences de ce lien contractuel (Fustier, 2015), elle sert la réactivité du dispositif qui contribue à lui donner une bonne image. Ces impératifs pour que les petits jobs fonctionnent privilégieraient les jeunes qui ont le plus de compétences, et mettent de côté celles et ceux qui ont le moins de ressource.

### 5.3.3. Des petits jobs au projet socioprofessionnel

#### Une première expérience responsabilisante

Si les propos nous montrent qu'il y a une imbrication entre approches informelle, préformelle, et formelle pour certains petits jobs, les TSP expliquent qu'il s'agit d'une première expérience professionnelle, où il s'agit de mettre en mouvement les jeunes par le travail et d'en découvrir certains aspects. Deux jeunes femmes expliquent que les missions qu'elles ont faites leur ont permis d'affiner leurs aspirations, ce que souligne la jeune 4 qui montre de l'ambition pour son avenir.

*« J'ai aussi pu prendre conscience de la chance que j'avais de pouvoir faire plusieurs petits travaux, donc je sais mieux ce que j'aime et ce que je n'aime pas, pour mon avenir par rapport à moi. »*

Elle a pu découvrir qu'elle apprécie le contact avec les personnes âgées, et le concrétiser dans une formation professionnelle dans un établissement médico-social (EMS). Elle revient aussi sur ce droit à l'erreur, qui permet une réelle préparation pour le monde professionnel.

*« ... Ça fait aussi partie de la préparation, quand on arrive au niveau professionnel c'est des erreurs qu'on ne peut plus faire. Donc il vaut mieux faire les erreurs quand on est dans cette période de flottement, que de faire les erreurs après. »*

Cette malléabilité du dispositif TSP « petits jobs » permet donc aux jeunes de s'entraîner, leur permettant de développer progressivement des compétences. Les propos de la direction permettent de montrer que ce lien contractuel a certains attributs du travail : « *c'est se responsabiliser, c'est se prendre en main, c'est donner de son temps* » contre une contrepartie financière. Il s'agit donc d'un lien organique (Paugam, 2018) qui leur permet de se responsabiliser, ce que trois jeunes confirment en expliquant avoir mieux compris les exigences liées au fait de travailler. Ainsi, ce lien préformel leur permet des expérimentations qui les aident à mieux s'orienter et faire face aux exigences des milieux de la formation socioprofessionnelle.

### Une référence qui débouche sur des opportunités de formation professionnelle

Les entretiens nous montrent que les petits jobs constituent un projet socioprofessionnel en soi, qui permet aux jeunes de mieux appréhender le monde professionnel. Les données nous montrent aussi les impacts qu'il peut y avoir sur le parcours socioprofessionnel des jeunes, par une première référence professionnelle et des conséquences directes de ce lien contractuel (Fustier, 2015) sur leur insertion. Les mandataires parlent d'une attestation remise aux participant-e-s, ce que souligne la TSP 1.

*« ... Après on leur fait des attestations, on leur fait des choses pour qu'ils puissent trouver du job, et puis qu'ils aient des choses. Ils ont clairement une valorisation, qui est signée par le syndic, enfin, ce n'est pas un petit papier comme ça, que nous signons. ... »*

De plus, le service communal des ressources humaines considère les petits jobs comme une expérience professionnelle formatrice, renforçant ainsi son caractère formel. En outre, cela permet à des jeunes en rupture qui n'ont aucune référence professionnelle d'inscrire une ligne à leur curriculum vitae, selon le TSP 2. Le politique parle de reconnaître les compétences des jeunes, alors que la direction pense que c'est un atout dans la recherche d'un apprentissage. Les propos de l'ensemble des participant-e-s, relayé par la direction, révèlent que cette référence découlant de la participation aux petits jobs peut constituer une réelle plus-value sur le parcours socioprofessionnel du jeune.

*« Et on a un jeune qui a fait tout le parcours « petits jobs », comme ça, en prenant de l'assurance, de l'ampleur ... et puis qui a dépanné dans un service pour faire quelque chose, qui est allé aider à la voirie sur une action ponctuelle, qui, après, a demandé à faire un stage. Donc on l'a pris, parce qu'il était connu, et puis il avait déjà fait des démarches positives par rapport à ça. ... et puis maintenant il est engagé. »*

Le projet socioprofessionnel du jeune au travers des petits jobs peut aboutir à son engagement en tant qu'employé communal. Depuis sa rencontre avec les TSP, ce jeune sera donc passé de

l'informel au préformel, pour finalement aboutir au formel par un lien organique (Paugam, 2018). Le jeune 1 explique que les impacts positifs ne se concrétisent pas forcément tous au sein de l'administration communale, mais peuvent découler des liens amicaux tissés au travers des petits jobs.

*« Et puis ça peut aller plus loin, je connais deux, trois personnes qui ont fait des « petits jobs » où ils ont connu des personnes, qui ont pu les faire rentrer dans des apprentissages, et puis ça crée directement des liens. »*

Ces propos nous montrent encore une fois que le dispositif TSP « petits jobs » s'inscrit sur les différents liens sociaux, ici les liens amicaux qui agissent comme soutien à l'insertion socioprofessionnelle. Les propos des jeunes montrent que les plus-values pour la suite de leur parcours socioprofessionnel sont multiples, au travers de cet accompagnement adapté à leurs besoins, comme le souligne la jeune 4.

*« C'est aussi de donner au jeune la confiance en soi, de lui montrer qu'il peut y arriver ... de l'accompagner dans ses choix, pour qu'il soit sûr de ce qu'il veut faire. ... pour accompagner le jeune au mieux dans la vie professionnelle, que ça soit la façon de parler à un employeur, que ça soit la façon de vivre, que ça soit d'être ponctuel, que ça soit d'être respectueux, que ça soit les lois au niveau d'un apprenti, qu'est-ce qu'il a droit, qu'est-ce qui est acceptable dans le monde du travail et ce qui n'est pas acceptable, enfin des petites choses comme ça que, nous les jeunes, on n'a pas forcément les réponses à y donner. »*

Au-delà des compétences et références acquises, les petits jobs permettent aux jeunes de mieux se connaître, de savoir quels sont leurs droits grâce à la protection offerte par les TSP, et leurs devoirs en répondant aux exigences du dispositif. Les propos montrent donc la finalité du travail de responsabilisation et d'émancipation, identifié dans les liens de citoyenneté, ce qui permet de faire des jeunes de futur-e-s citoyen-ne-s, ce qui pourrait les aider à répondre aux exigences du marché du travail, au travers d'une formation professionnelle.

La participation aux petits jobs permet à certain-e-s jeunes de construire un projet socioprofessionnel, alors que d'autres peinent simplement à accéder aux missions, trop exigeantes selon les problématiques vécues par les jeunes. Ceci montre que les dispositifs à seuil adapté, qui tente d'ajuster les exigences aux possibilités du public, sélectionnent quand-même, mais à un niveau différent (Dassieu, 2013). Ici, les propos montrent que le dispositif TSP « petits jobs » est moins sélectif que les dispositifs cantonaux, permettant à des jeunes en rupture de construire un projet socioprofessionnel tout en acceptant être tout de même dans une forme de sélectivité.

## **6. Conclusion**

### **6.1. Synthèse des principaux résultats**

L'enquête présentée dans ce rapport s'intéresse au dispositif TSP « petits jobs » de la Ville de Prilly, pour montrer comment un dispositif local mis en place par une administration publique permet d'accompagner des jeunes en rupture pour construire un projet socioprofessionnel, dans

un contexte de crises économiques où les dispositifs cantonaux sont de plus en plus sélectifs. Pour y parvenir, neuf entretiens semi-directifs, couvrant quatre niveaux de compréhension du politique au public-cible, ont été réalisés, et ont fait l'objet d'une analyse thématique (Paillé & Muchielli, 2016). L'élaboration de trois sous-questions de recherche nous a permis de dégager trois axes, en nous intéressant d'abord au contexte spécifique de Prilly pour expliquer la construction de ce dispositif, la manière dont il est mis en œuvre et ses effets en termes de liens sociaux, pour arriver enfin à la finalité de la question de recherche, à savoir les plus-values pour accompagner un jeune en rupture vers un projet socioprofessionnel.

Dans le premier axe, l'analyse des entretiens a permis de montrer l'origine sécuritaire de ce dispositif, et les besoins des jeunes en termes de liens sociaux (Paugam, 2018). Les entretiens montrent que le désintérêt des élu-e-s pour les questions sociales ont laissé le champ libre aux responsables du service jeunesse, puis aux TSP, pour construire un dispositif tourné vers les besoins des jeunes, en s'appuyant sur des ressources TSHM mises à disposition des professionnel-le-s sur le territoire vaudois. L'analyse montre aussi les plus-values de l'ancrage local, où tout le monde se connaît, ce qui a notamment permis aux TSP d'identifier des besoins de citoyen-ne-s, permettant de créer des petits jobs et de répondre au besoin d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. La compréhension de la hiérarchie vis-à-vis de leur fonction et de ses enjeux permet aux TSP de faire leur travail librement, en restant à l'écoute des besoins singuliers de chaque jeune qu'elle-il sont amenés à rencontrer.

Le deuxième axe montre comment les actions des TSP se déploient dans ce contexte spécifique, et de quelle manière leur action impacte les liens sociaux formant l'existence sociale de ces jeunes (Paugam, 2018). L'analyse montre que les TSP soutiennent les familles, et sont aux côtés des jeunes dans les lieux où ces dernier-ère-s socialisent, leur permettant de développer un lien de confiance amenant les jeunes à leur parler de leurs problèmes. Ces liens amicaux débouchent sur des pistes d'action, montrant le passage d'une approche aidante à entrepreneuriale (Palazzo-Crettol et al., 2007). Les TSP proposent des petits jobs, un suivi sur mesure, ou l'orientation vers des dispositifs d'insertion, en fonction de leurs ressources du moment, ce qui montre l'adaptation des TSP aux situations singulières de chaque jeune, en lien avec la Charte TSHM, même dans un lien contractuel (Fustier, 2015). Cet accompagnement entre liens informels et préformels leur permet d'accéder à des liens de citoyenneté. D'une part, la participation aux petits jobs, et le fait de côtoyer ces adultes de référence, les amènent à se responsabiliser et à accéder à des expériences de participation sociale. D'autre part, avoir accès à un soutien inconditionnel, même si les jeunes ne parviennent pas à mener des démarches concrètes, fait que des jeunes en rupture peuvent se sentir considéré-e-s comme des citoyen-ne-s, montrant que l'action des TSP concerne l'ensemble de leurs liens sociaux (Paugam, 2018).

Finalement, c'est dans le troisième axe que nous abordons les plus-values de cet accompagnement des jeunes vers la construction de leur projet socioprofessionnel. L'analyse des propos montre que, même si nous sommes dans des liens contractuels (Fustier, 2015) des petits jobs, l'accompagnement des TSP se fait en fonction des principes de la Charte TSHM (2005). Les professionnel-le-s tentent d'inclure un maximum de jeunes, illustrant parfaitement cette aptitude à jongler entre plusieurs niveaux d'exigence pour les accompagner vers un projet socioprofessionnel. Cependant, bien que les TSP trouvent des marges de manœuvre en adaptant certaines exigences des petits jobs dans une logique préformelle, il existe des liens plus formels.

Si les exigences amènent les TSP à sélectionner les jeunes les plus compétent-e-s, le grand nombre de jeunes inscrit-e-s les met en concurrence, ce qui augmente le seuil d'accès aux petits jobs. Celles et ceux qui ne parviennent pas à accéder à ces liens préformels et formels peuvent compter sur le soutien des TSP au niveau des liens informels, montrant la force de ce dispositif TSP, constitué de petits jobs. Les jeunes qui accèdent aux expériences professionnelles encadrées par les TSP profitent des plus-values de ce dispositif local, en bénéficiant d'une véritable préparation au monde du travail, et dans certains cas des opportunités concrètes pour le projet socioprofessionnel. Au-delà de ces résultats, il est nécessaire de discuter de la démarche en tant que telle en évoquant ses forces, ses limites, et les perspectives pour le champ du travail social.

## 6.2. Discussion

Du point de vue méthodologique, la technique de l'entretien compréhensif (Kaufmann (2011) m'a permis de discuter sereinement avec les participant-e-s pour récolter les données. J'ai pu pleinement m'impliquer dans ces entretiens grâce à l'élaboration d'un canevas d'entretien fidèle à l'orientation de la recherche, me permettant de mener la discussion sans me soucier de la pertinence des questions. Pendant la retranscription, l'analyse flottante m'a permis de mettre au jour des rubriques, puis a été suivie de l'analyse thématique des données (Paillé & Muchielli, 2016). Pour circonscrire les différents thèmes, j'ai appliqué les critères d'*exclusion mutuelle* (Bardin, 2013), en classant les occurrences sélectionnées dans une seule catégorie à la fois, d'*homogénéité* (2013), en rassemblant les occurrences qui vont dans le même sens. En revanche, l'application du critère de *pertinence* (2013) s'est faite plus tardivement, car j'ai gardé des occurrences qui n'étaient pas centrales par rapport à la question de recherche. L'analyse a permis de mettre au jour les liens existants entre les regroupements thématiques, les thèmes et les sous-thèmes, qui restent des entités poreuses, et m'ont permis de reconstruire la complexité de ce dispositif local, notamment en faisant appel à des regards multiples représentant les différentes parties prenantes du dispositif.

Cette analyse croisée des différents points de vue nous donne à voir différentes perspectives, facilitée par l'utilisation d'un code couleur pour chaque participant-e. Par rapport aux mandataires, on voit que les points de vue sont globalement alignés, avec des nuances. On retrouve un regard commun dans la cohésion dont elle-il-s parlent quand le fonctionnement du service jeunesse est abordé au point 1.3. Du côté des jeunes, l'analyse montre qu'elle-il-s s'expriment essentiellement sur ce qu'elle-il-s peuvent voir. Dans l'axe un, les jeunes abordent les incivilités sur l'espace-public, mais ne parlent pas des attentes politiques qui en découlent ; de même, on ne les étend pas sur le contexte du service jeunesse, où seul-e-s les mandataires s'expriment. En revanche, leurs points de vue sont décisifs quand il s'agit d'aborder leurs besoins de liens sociaux, la mise en œuvre du dispositif, et l'accompagnement des TSP. L'analyse montre que les points de vue des jeunes sont relativement alignés dans l'apport de cet accompagnement sur leur parcours, mais différent selon la situation des jeunes interrogé-e-s. Les deux garçons (Jeune 1 et Jeune 5) sont entrés plus récemment dans le dispositif, et leurs propos montrent comment l'accompagnement est adapté à leurs besoins particuliers. Le premier a trouvé une place d'apprentissage rapidement avec un double soutien par les petits jobs et pour élaborer un dossier de candidature, alors que le Jeune 5 est toujours sans solution socioprofessionnelle, mais avec la présence des TSP à proximité. Les trois jeunes femmes sont

en formation, et ont pu compter sur l'accompagnement des TSP au moment où elles en avaient besoin, et en complémentarité des offres institutionnelles et des ressources de leur réseau social de proximité. Plus globalement, l'analyse thématique des entretiens des jeunes montre que le dispositif TSP « petit job » leur a permis d'améliorer la qualité de leurs liens sociaux en fonction de leurs besoins, et pour certain-e-s de construire un projet socioprofessionnel. Pour le Jeune 5, le seul encore sans solution, on peut dire que son projet est en construction, et que les TSP poursuivent leur accompagnement ; du reste, il dit être encore jeune et semble conscient des exigences formelles du monde professionnel. Les propos des jeunes montrent qu'elle-il-s connaissent des ruptures de liens sociaux à des degrés divers, et n'ont pas accès aux mêmes ressources. En plus de montrer les effets du dispositif du point de vue des jeunes, l'analyse montre les points de vue du côté de l'offre et de la demande, qui se révèlent être assez similaires de part et d'autre, toujours selon la perspective de chacun-e, donc ce qu'elle-il est amené à voir.

L'élaboration de la problématique nous a permis d'ancrer l'objet de recherche, le dispositif prilléran, dans le contexte des crises économiques des 40 dernières années (Castel, 2009), et de l'évolution des politiques sociales en Suisse et dans le canton de Vaud. La question de recherche, déconstruite au travers de ses trois sous-questions (Kivits & Balard, 2016), nous a permis d'analyser le dispositif TSP « petit job » de Prilly de sa conception à ses plus-values, en s'intéressant particulièrement à sa mise en œuvre par rapport aux cadres de référence auxquels il fait appel (TSHM, 2005). L'analyse nous a montré la finesse de l'intervention TSHM, qui doit son existence à un contexte sécuritaire, mais parvient à orienter son action vers les besoins des jeunes, dont la complexité et la multiplicité les amènent à mettre en place un accompagnement malléable. Les exigences des TSP vis-à-vis des jeunes diffèrent selon les liens sociaux dans lesquels nous nous trouvons, de l'informel au formel, avec différents niveaux en fonction de la situation du jeune. Cependant, les entretiens ont montré qu'il s'agit d'une tendance, et qu'il y a du préformel dans l'informel, et vice-versa, mais aussi qu'il existe des liens entre les thématiques, qui ne représente qu'une réduction de la réalité (Paillé & Muchielli, 2016).

Ces résultats confirment l'hypothèse que les jeunes en rupture ont des besoins particuliers en termes de liens sociaux, dont le dispositif cherche à répondre. Les trois axes permettent d'amener des éléments de réponses et des nuances aux sous-questions de recherche, mais montrent qu'il s'agit d'un dispositif qui adapte ses exigences au maximum, même si cela comporte certaines limites. On voit que les liens sociaux générés par ce dispositif local amènent les jeunes à répondre progressivement à des exigences plus élevées, ce qui permet à certain-e-s de construire un projet socioprofessionnel. Il s'agit d'une approche globale non-spécifique qui permet de répondre au besoin de s'insérer, en tenant compte des problématiques sociales des jeunes en rupture. En revanche, on voit que l'accompagnement offert comporte des limites, notamment pour celles et ceux qui subissent la sélectivité des petits jobs, et risquent de rester durablement à l'étape du préformel, sans construire de projet de formation. Il est donc nécessaire de questionner cette sélectivité, et se demander comment la juguler. Les entretiens ne révèlent pas d'information quant aux objectifs poursuivis par les petits jobs, probablement parce que le canevas d'entretien était incomplet, ou qu'ils n'existent tout simplement pas. En tenant compte des sources de cette sélectivité, il est possible de dégager des pistes pour tenter de la limiter, en m'appuyant sur ma pratique. Il m'est déjà arrivé d'accompagner des jeunes en rupture au sein même des petits jobs, par exemple en effectuant la mission à leurs côtés lors

d'une manifestation, afin de ne pas les laisser seul-e-s pour exécuter la mission, et ainsi abaisser le seuil d'accès qui se dresse entre l'inscription aux petits jobs et leur exécution. Une meilleure répartition des missions parmi les jeunes inscrit-e-s pourrait être permise en créant un règlement des petits jobs allant dans ce sens, connu des mandant-e-s et des jeunes, sans pour autant ternir l'image de ce programme qui fonctionne bien. Cependant, je retrouve aussi ce type de sélectivité dans le programme « petits jobs » que je gère à Renens, confirmant que ces limites sont structurelles, et que la notion de seuil adapté est un principe de travail que les TSP tentent d'appliquer.

Il est nécessaire de revenir sur les limites de cette démarche, puisqu'il s'agit d'une recherche qualitative, circonscrite au territoire de Prilly dans le contexte du dispositif vaudois d'insertion, les résultats observés dans cette enquête ne sont donc pas généralisables à l'ensemble du champ du travail social. Mon regard de TSP me permet ici de connaître le contexte global du TSHM et des dispositifs d'insertion dans le canton de Vaud, ce qui m'a permis de mieux appréhender le fonctionnement du dispositif de Prilly. L'utilisation d'un carnet de bord m'a permis de consigner mes propres observations et de les différencier des données à analyser, pour tenter de juguler cette double appartenance (Lansade, 2017). Cependant, les propos des mandataires montrent par moments que ce piège n'a pas pu être déjoué totalement, notamment quand la direction part du principe que je connais les rouages du métier, ce à quoi j'ai répondu par une question de relance. Il est donc nécessaire de tenir compte des biais qui découlent d'une démarche qualitative de ce type, située dans le temps et l'espace, et de l'influence de ma double appartenance, tant dans la récolte de données que dans leur analyse, ce qui permet de relativiser la portée des résultats. En revanche, ce double regard de TSP-chercheur m'a rendu capable d'identifier rapidement les pratiques qui relèvent des principes TSHM dans les entretiens retranscrits. Étant aussi employé d'une administration communale, je connais la structure organisationnelle et son fonctionnement, ainsi que la prépondérance des enjeux sécuritaires liés à l'espace public. À ce propos, cette recherche met en lumière un manque de prescrits pour pérenniser cette approche, auquel les mandataires devraient être attentifs, car les TSP pourraient, à mon avis, être exposé-e-s aux injonctions sécuritaires en cas de départ du politique ou de la direction.

On observe toutefois qu'un dispositif local TSHM « petits jobs » permet d'accompagner les jeunes, grâce à sa malléabilité découlant de l'application des principes TSHM. Cette approche locale permet d'être complémentaire aux offres institutionnelles cantonales, en proposant un accompagnement global respectant des principes éthiques qui permettent une action sur l'ensemble des liens sociaux des jeunes (Paugam, 2018), ce qui fait que cette démarche revêt un intérêt pour le champ du travail social, et au-delà. Du reste, il est nécessaire de rappeler que cette démarche découle de questionnements professionnels. Le TSHM suscite la curiosité dans le champ du travail social, j'ai moi-même été invité à parler de mes pratiques à plusieurs reprises lors de colloques, ou lors d'une conférence aux Nations-Unies, montrant que cet intérêt ne s'arrête pas au champ professionnel spécifique et revêt un caractère international. Cet intérêt se voit aussi dans les collaborations entre dispositifs cantonaux et TSHM locaux, dont la complémentarité les amène à construire de nouvelles collaborations, ce qu'on observe

actuellement sur le terrain<sup>21</sup>, mais qui implique des enjeux politiques et financiers entre canton et communes, selon les propos du politique. La force de cette enquête est de montrer qu'une approche locale s'appuyant sur les liens sociaux est complémentaire à des approches plus normatives, et montre qu'on peut contourner un certain solutionnisme (Fridez, 2015) en vogue du côté des autorités politiques et institutionnelles. Hélas, cela ne se traduit pas forcément à de nouvelles créations de postes, il est donc nécessaire que ce type de recherche puisse montrer les plus-values de ces pratiques. Le domaine du TSHM est peu exploré (Fridez, 2015), et cette enquête aurait pu se déployer sur d'autres fronts, par exemple les impacts sur l'image de la jeunesse, ou en investiguant les plus-values sur la citoyenneté. Afin de montrer la pertinence de ces pratiques, quand elles se déploient dans le respect de la Charte TSHM, il est nécessaire que ce type de recherches puissent être menées à plus grande échelle, par exemple dans plusieurs communes vaudoises, pour pouvoir montrer leurs plus-values dans différents contextes, afin de les légitimer et les promouvoir.

---

<sup>21</sup> Le projet Zéro seuil d'accès est un projet pilote entre les dispositifs cantonaux et TSP de l'Ouest lausannois, afin de collaborer sur des situations particulièrement complexes amenées par les TSP.

## 7. Bibliographie

- Acklin, D. & Reynaud, C. (2015). Jeunes adultes à l'aide sociale : spécificités et modes d'intervention à leur égard. *Le sociographe*, 51(3), 77-88. <https://doi.org/10.3917/graph.051.0077>
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.bard.2013.01>
- Bitz, C. (2015). Une bourse d'étude plutôt que l'aide sociale. *Panorama*. Récupéré de [https://www.panorama.ch/dyn/1128.aspx?id\\_article=1535](https://www.panorama.ch/dyn/1128.aspx?id_article=1535)
- Bertozi, F. & Bonoli, G. (2003). Fédéralisme et protection sociale en suisse : entre immobilisme et innovation. *Sociétés contemporaines*, n° 51(3), 13-33. doi:10.3917/soco.051.0013.
- Bonvin, J., Dif-Pradalier, M. & Rosenstein, E. (2012). L'activation des « jeunes adultes en difficulté ». *Chronique du travail*, (2), 3-21.
- Bonvin, J., Dif-Pradalier, M. & Rosenstein, E. (2013). Trajectoires de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse: Une analyse en termes de capacités. *Agora débats/jeunesses*, 65(3), 61-75. <https://doi.org/10.3917/agora.065.0061>
- Bonvin, J., Gobet, P., Rossini, S., Tabin, J. (2015). *Manuel de politique sociale*. Lausanne : éditions EESP.
- Bresson, M., Jetté, C., Bellot, C. (2013). *Le travail social et la nouvelle gestion publique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes*. Paris : Éditions du Seuil.
- Champy, F., Déplade, M. (2015). Comment parler des professions ? Sagesse pratique, vulnérabilités et protections professionnelles. *La vie des idées*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01179186/document>
- Dassieu, L. (2013). Les seuils de la substitution : regard sociologique sur l'accès aux traitements de substitution aux opiacés. *Psychotropes*, 19, 149-172. <https://doi.org/10.3917/psyt.193.0149>
- Dépelteau, F. (2010). *La démarche d'une recherche en science humaine : de la question de départ à la communication des résultats*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Dubet, F. Duru-Bellat, M. (2006). Polémiques sur l'utilité des diplômes. *Revue du MAUSS*, n° 28(2), 85-95. <https://doi.org/10.3917/rdm.028.0085>
- Duc, B. Lamamra, N. (2019). Les parcours de transition : révélateurs d'une socialisation propre à la formation professionnelle. In L. Bonoli, J. Berger, N. Lanmara (Dir.), *Enjeux de la formation professionnelle en Suisse : le modèle suisse sous la loupe*. Zurich : Seismo.

- Duval, M. Fontaine, A. (2000). Lorsque des pratiques différentes se heurtent : les relations entre les travailleurs de rue et les autres intervenants. *Nouvelles pratiques sociales*. <https://doi.org/10.7202/000005ar>
- Eckmann, M. Bolzman, C. De Rham, G. (1994). *Jeunes sans qualification: trajectoires, situations et stratégies*. Genève : Éditions ies.
- Falcon, J. (2016). Les limites du culte de la formation professionnelle : comment le système éducatif suisse reproduit les inégalités sociales. *Formation emploi*, 133(1), 35-53. <https://doi.org/>
- Fustier, P. (2015). *Le lien d'accompagnement*. Malakoff : Dunod.
- Giraud, O. (2007). La formation comme politique d'activation des chômeurs en Suisse : divergences d'interprétation. *Formation emploi*, 100(4), 93-108. <https://doi.org/>
- Giroud, S. Tremblay, G. (2009). *Méthodologie des sciences humaines : la recherche en action*. Québec : Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- Groupe romand d'études des addictions & Fachverband Sucht. (2005). *Charte du travail social « hors murs »*. Lausanne : GREA. Récupéré de [https://www.grea.ch/sites/default/files/charte-charta\\_definitive.pdf](https://www.grea.ch/sites/default/files/charte-charta_definitive.pdf)
- Imdorf, C. (2019). Sélection, discrimination et reproduction sociale par les entreprises formatrices. In L. Bonoli, J. Berger, N. Lanmara (Dir.), *Enjeux de la formation professionnelle en Suisse : le modèle suisse sous la loupe*. Zurich : Seismo.
- Kaufmann, J. (2011). *L'entretien compréhensif*. Malakoff : Armand Colin.
- Keller, V. (2007). Gouverner les pauvres. Les jeunes d'abord. *Le dossier du mois de l'ARTIAS*. Yverdon-les-bains : ARTIAS.
- Keller, V. (2019). L'aide sociale en Suisse, chronologie des transformations. Interventions et décisions aux niveaux fédéral, cantonal et communal, 2000 à 2018. Dossier ARTIAS, Yverdon-les-bains.
- Kivits, J. & Balard, F. (2016). Chapitre 2. La problématisation ou l'importance de penser sa question de recherche. Dans : Joëlle Kivits éd., *Les recherches qualitatives en santé* (pp. 43-59). Paris: Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.kivit.2016.01.0043>
- Kohn, L. & Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome liii(4), 67-82. <https://doi.org/10.3917/rpve.534.0067>
- Kuehni, M. (2016). Les miettes du salariat : l'engagement au travail des sans-emploi. *Travail, genre et sociétés*, 35(1), 129-147. doi:10.3917/tgs.035.0127.
- Lansade, G. (2017). De l'enseignant à l'ethnographe. *Emulations – Revue de sciences sociales*, 0(22), p. 99-112. Doi : 10.14428/emulations.022.007.
- Lefresne, F. (2003). *Les jeunes et l'emploi*. Paris: La Découverte.

Lepori Sergi, A. Greppi, S. Besozzi, R. (2015). Réinsertion professionnelle et transformations du marché du travail.

Meyer, T. (2018). De l'école à l'âge adulte : parcours de formation et d'emploi en Suisse. *Social Change in Switzerland*, N° 13. doi:10.22019/SC-2018-00001

Mouad, R. Rastoldo, F. (2019). La formation professionnelle en deux ans : pour quel·le·s jeunes, avec quels parcours de formation et pour quelles insertions ? In L. Bonoli, J. Berger, N. Lanmara (Dir.), *Enjeux de la formation professionnelle en Suisse : le modèle suisse sous la loupe*. Zurich : Seismo.

Office fédéral de la statistique. (2020). *NEET : personnes ni en emploi ni en formation*. Récupéré de

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/je-f-03.03.01.27>

Olivier de Sardan, J. (1995). La politique du terrain : sur la production des données en anthropologie. *Enquête* [En ligne], 1 | 1995, mis en ligne le 10 juillet 2013, consulté le 27 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/enquete/263> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/enquete.263>

Site officiel de l'État de Vaud. (2019). *Programme FORJAD*. Récupéré de <https://www.vd.ch/themes/formation/etablissements-de-formation/centre-dorientation-et-de-formation-professionnelles-cofop/forjad/>

Paillé, P. & Mucchielli, A. (2016). Chapitre 11. L'analyse thématique. Dans : P. Paillé & A. Mucchielli (Dir), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 319-374). Paris: Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2016.01.0319>

Palazzo-Crettol, C., Richard, N. & Prats, V. (2007). Des travailleurs et des travailleuses de proximité pas si proches ? *Pensée plurielle*, 15(2), 91-99. doi:10.3917/pp.015.0091.

Paugam, S. (2018). *Le lien social*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France.

Plateforme romande du Travail Social Hors Murs. (2017). « *Référentiel* » du Travail Social Hors Murs : dire les pratiques pour mettre en lumière collectivement un savoir-faire professionnel. Genève : Slatkine.

REPER (2020). *Pôle Mini-Jobs*. Récupéré de <https://pmj-reper.ch/>

Tabin, J.-P. & Perriard, A. (2014). Le rapport social d'âge dans les politiques sociales. In revue *¿ Interrogations ?*, 19.

Von Muralt & Spagnolo, A. (2007). FORJAD : l'insertion des jeunes adultes à l'aide sociale par la formation professionnelle. Dossier ARTIAS, Yverdon-les-Bains.

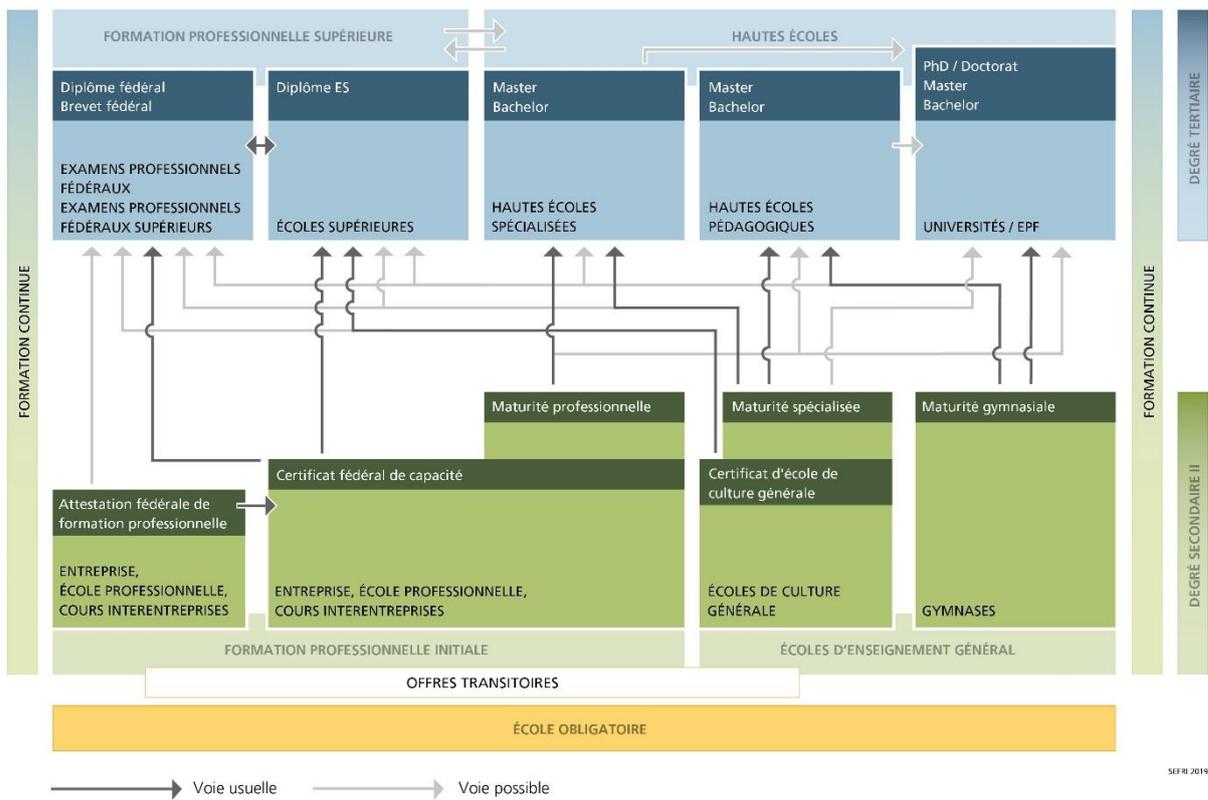
Zittoun, P. (2013). Dispositif, In Casillo, I. avec Barbier, R., Blondiaux, L., Chateauraynaud, F., Fourniau, J., Lefebvre, R., Neveu, C. & Salles, D. (dir), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/dispositif>.

## **Annexes**

## Liste des annexes

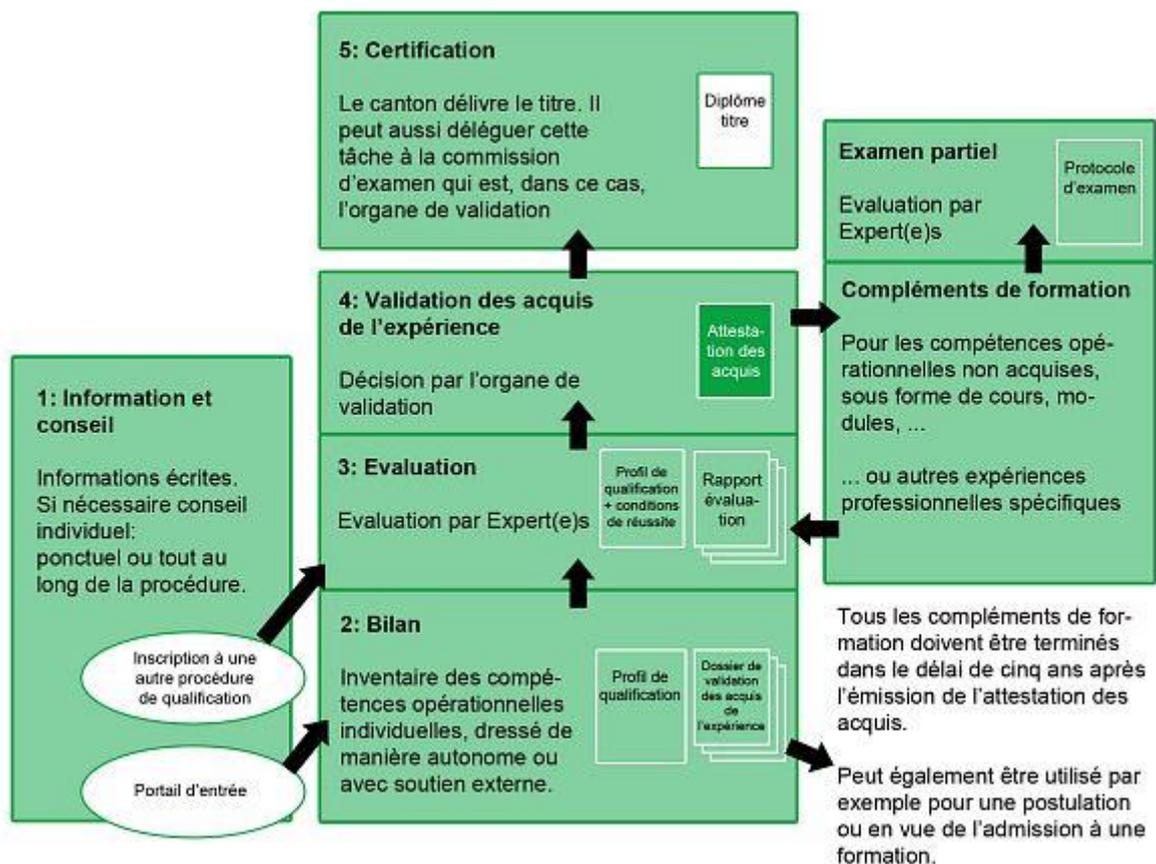
- Annexe I. Système éducatif en Suisse
- Annexe II. Validation des acquis en Suisse
- Annexe III. Carte des TSHM vaudois en charge de la jeunesse
- Annexe IV. Charte TSHM
- Annexe V. Courrier pour les participant-e-s aux entretiens
- Annexe VI. Spécificité du dispositif TSP « petit job »
- Annexe VII. Nécessité des liens sociaux de proximité
- Annexe VIII. Accompagnement vers un projet socioprofessionnel

# Annexe I    Système éducatif en Suisse



Source : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/l-espace-suisse-de-formation/systeme-educatif-suisse.htm>

## Annexe II Validation des acquis en Suisse

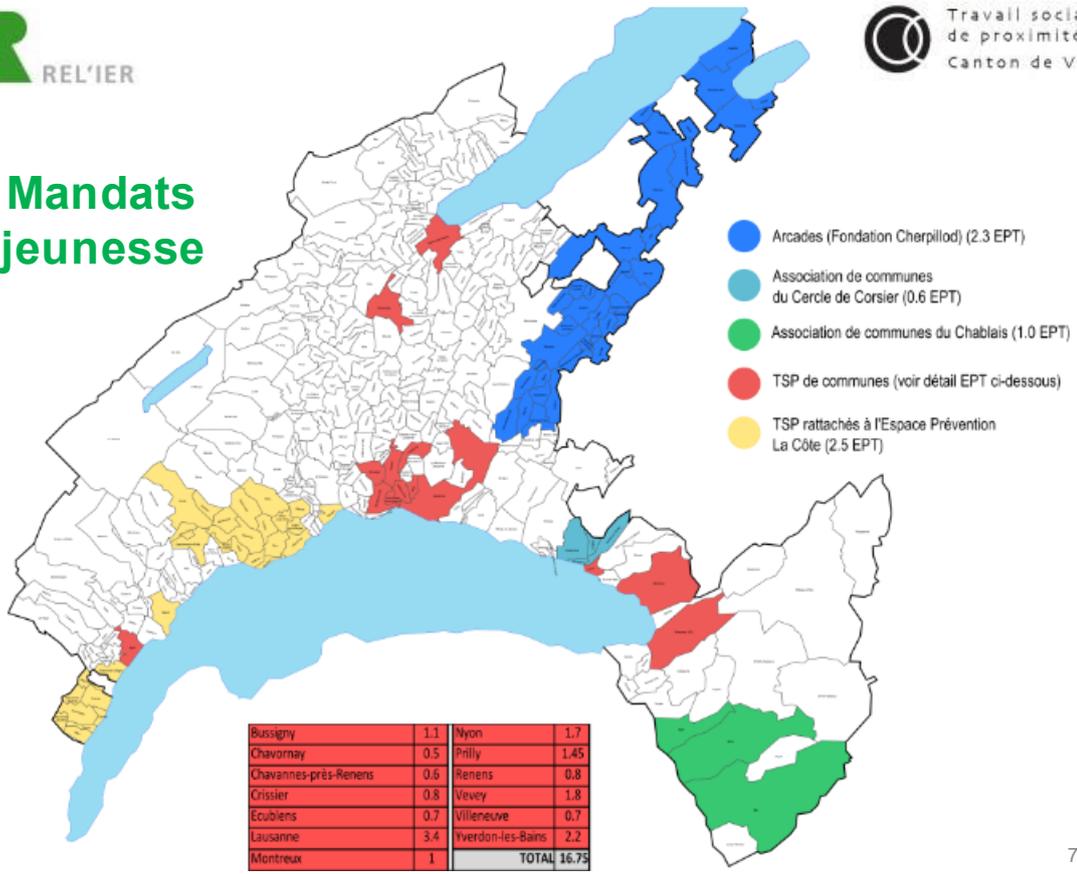


Source : <https://www.vd.ch/themes/formation/formations-pour-les-adultes/certification-professionnelle-pour-adultes-cfc-afp/validation-des-acquis-de-l'experience-vae/>

Annexe III Carte des TSHM vaudois en charge de la jeunesse



**Mandats jeunesse**



Source des cartes: Office de l'information du territoire (OIT) du Canton de Vaud

7  
28.8.2015

Source : TSP Vaud



| CHARTe DU TRAVAIL SOCIAL "HORS MURS"   | CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT   |
|--|--|
| <p><i>"Pour qu'un projet d'action sociale et politique ait un certain poids de réalité, il faut qu'il s'insère étroitement en un lieu particulier d'un projet global de société."</i></p> <p>Claude Brodeur</p>  | <p><i>"Damit ein soziales und politisches Projekt eine gewisse Wirkung hat, muss es sich direkt als spezifischen Teil eines gesamtgesellschaftlichen Projektes einbringen."</i></p> <p>Claude Brodeur</p>  |
| <p>La charte du travail social "hors murs" a été rédigée par le groupe Hors-murs et adoptée le 25 septembre 2002. Le groupe Hors-murs réunit une trentaine de travailleuses sociales et de travailleurs sociaux issus de différentes institutions en Suisse romande.</p> <p>Afin de pouvoir utiliser la charte comme document de base au niveau national, elle a été traduite en allemand et présentée et discutée en automne 2003 lors d'une séance commune du groupe Hors-murs et du groupe de travail "Gassenarbeit" du Fachverband Sucht (FS).</p> <p>Le groupe de travail Gassenarbeit a ensuite travaillé sur le document et rédigé une version allemande en lui apportant les compléments qui lui semblait essentiels.</p> <p>Lors d'une deuxième rencontre des groupes de travail romands et suisse-allemaniques du 25 novembre 2004, la charte a été acceptée par les deux instances.</p> | <p>Die Charta der Aufsuchenden Sozialarbeit wurde durch die Fachgruppe "Hors-murs" erarbeitet und von dieser am 25. September 2002 verabschiedet. Die Fachgruppe "Hors-murs" vereint rund 30 Sozialarbeiterinnen und Sozialarbeiter aus verschiedenen Institutionen in der Romandie.</p> <p>In der Absicht, die Charta als gesamtschweizerisches Grundlagenpapier zu verwenden, wurde sie auf Deutsch übersetzt und im Herbst 2003 anlässlich einer gemeinsamen Sitzung der Fachgruppe "Hors-murs" und der Fachgruppe Gassenarbeit des Fachverbandes Sucht (FS) vorgestellt und diskutiert.</p> <p>Die Fachgruppe Gassenarbeit befasste sich in der Folge mehrfach mit der Charta, redigierte die deutschsprachige Version und fügte ein paar ihr wesentlich scheinende Ergänzungen an.</p> <p>Am zweiten Treffen der Fachgruppen "Hors-murs" und Gassenarbeit vom 25. November 2004 wurde die Charta der Aufsuchenden Sozialarbeit in der vorliegenden Fassung genehmigt und verabschiedet.</p> |

## CHARTE DU TRAVAIL SOCIAL "HORS MURS"

## CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT

### Contenu

|   |   |
|---|---|
| 1. Éthique du travail social "hors murs"                        | 4 |
| 2. Définition du travailleur social "hors murs"                 | 4 |
| 3. Champ d'action et horaires du travailleur social "hors murs" | 5 |
| 4. Déontologie du travailleur "hors murs"                       | 5 |
| 5. Les populations-cible  | 6 |
| 6. Les buts du travail social "hors murs"                       | 6 |
| 7. Les effets du travail "hors murs"                            | 7 |
| 8. Les approches spécifiques du travail "hors murs"             | 8 |
| a) L'approche communautaire                                     | 8 |
| b) L'approche collective  | 8 |
| c) L'approche individuelle                                      | 9 |
| d) L'approche institutionnelle                                  | 9 |

### Inhalt

|  |   |
|--|---|
| 1. Ethik der Aufsuchenden Sozialarbeit                         | 4 |
| 2. Definition der Aufsuchenden Sozialarbeit                    | 4 |
| 3. Einsatzorte und Arbeitszeiten der Aufsuchenden Sozialarbeit | 5 |
| 4. Berufsethik des/der Aufsuchenden SozialarbeiterIn           | 5 |
| 5. Zielgruppen   | 6 |
| 6. Ziele der Aufsuchenden Sozialarbeit                         | 6 |
| 7. Wirkungen der Aufsuchenden Sozialarbeit                     | 7 |
| 8. Spezifische Ansätze der Aufsuchenden Sozialarbeit           | 8 |
| a) Der gemeinschaftliche, gemeinwesenorientierte Ansatz        | 8 |
| b) Der gruppenorientierte Ansatz                               | 8 |
| c) Der individuelle Ansatz                                     | 9 |
| d) Der institutionelle Ansatz                                  | 9 |

### 1. Éthique du travail social "hors murs"

Le travail social "hors murs" s'inscrit dans le respect de la charte des droits de l'homme.

Le travail social "hors murs" propose une approche 'extra-muros' de groupes-cible en situation de crise, en décrochage, et/ou en difficulté dans leur lieu de vie. Cette approche sociale veut avoir un regard global et pluriel sur les réalités complexes des différents publics-cible et leur environnement.

Le travail social "hors murs" reconnaît que les lieux de vie et leurs formes d'expression font partie intégrante de l'espace public.

Le travail social "hors murs" se conçoit en dehors de tout cadre répressif, sécuritaire, normatif de contrôle social défini comme l'ensemble des sanctions positives ou négatives auxquelles la société recourt pour assurer la conformité des comportements aux modèles établis.

L'essence même du travail social "hors murs" s'inscrit dans une démarche éthique basée sur:

- des situations réellement vécues par les personnes concernées
- le respect de l'autre en tant que sujet
- une action émancipatrice incluant la participation active des personnes concernées
- le souci de ne porter aucun jugement moral sur les situations rencontrées.

### 2. Définition du travailleur social "hors murs"

Nous appelons travailleur-euse social-e "hors murs" (T.S.H.M.)<sup>1</sup> toute personne dont le champ d'action se situe dans l'espace public et/ou dans les lieux de vie des populations concernées et qui adhère aux principes émis dans la présente charte.

<sup>1</sup> Par commodité, nous utiliserons l'abréviation T.S.H.M. dans le texte pour parler du/de la travailleur-euse social-e hors murs.

### 1. Ethik der Aufsuchenden Sozialarbeit

Die Aufsuchende Sozialarbeit orientiert sich an der Allgemeinen Erklärung der Menschenrechte.

Die Aufsuchende Sozialarbeit postuliert einen unmittelbaren Zugang zu Zielgruppen und ihren Lebenswelten, deren Situation durch Krisen und/oder Schwierigkeiten und/oder gesellschaftliche Brüche geprägt ist. Dieser soziale Ansatz will eine umfassende und ganzheitliche Sicht auf die komplexen Realitäten der verschiedenen Zielgruppen und Lebenswelten haben.

Die Aufsuchende Sozialarbeit anerkennt, dass die Lebenswelten und ihre Ausdrucksformen Teil des öffentlichen Raumes sind.

Die Aufsuchende Sozialarbeit versteht und positioniert sich ausserhalb der normativ-repressiven Kräfte.

Der Aufsuchenden Sozialarbeit zu Grunde liegt eine Ethik, die sich orientiert:

- an den real erlebten Situationen der Betroffenen,
- an der Achtung vor dem Gegenüber als handelndes Individuum,
- an einem emanzipatorischen Ansatz, der die aktive Beteiligung der Betroffenen einschliesst,
- am Bemühen, die Situationen im Arbeitsfeld möglichst nicht moralisch zu bewerten.

### 2. Definition der Aufsuchenden Sozialarbeit

Unter Aufsuchender Sozialarbeit verstehen wir die Tätigkeit aller Personen, deren hauptsächliche Aktionsfelder der öffentliche Raum und/oder die Lebenswelt der jeweiligen Zielgruppe sind, die qualifiziert arbeiten und die den Grundsätzen dieser Charta zustimmen können.

### 3. Champ d'action et horaires du travailleur social "hors murs"

Le champ d'action du travail "hors murs" peut être défini soit de manière géographique (quartier, commune, ville, zone rurale, etc.), soit en fonction des personnes concernées que le-la T.S.H.M. vise à rencontrer.

Le-la T.S.H.M. assure une présence régulière dans son champ d'action et adapte ses horaires de travail en fonction des heures où les personnes concernées sont présentes. Il-elle veille à être facilement et simplement accessible.

### 4. Déontologie du travailleur "hors murs"

Le-la T.S.H.M. agit dans le respect des singularités et du droit à l'autodétermination des personnes concernées.

Le-la T.S.H.M. rencontre les personnes concernées en les abordant et/ou en se laissant aborder par celles-ci. Si la rencontre se fait sur l'initiative du de la T.S.H.M., ce sera sans s'imposer en laissant le choix à ces personnes d'accepter ou non sa présence.

Dans sa relation avec les personnes concernées, le-la T.S.H.M. définit/précise clairement son rôle, son statut, les possibilités et les limites de son action ainsi que le cadre institutionnel dans lequel il s'inscrit. De même, il-elle définit la déontologie de la relation qui s'engage: devoir de discrétion, libre adhésion, objet de la relation, limites de celle-ci.

Le-la T.S.H.M. crée un environnement propice permettant le contact, l'écoute, le dialogue, l'expression des besoins et l'action. Il prend en considération toute demande émise par les personnes concernées.

Le-la T.S.H.M. s'engage à faire remonter aux autorités concernées les problématiques, revendications, besoins émergents des populations concernées.

### 3. Einsatzorte und Arbeitszeiten der Aufsuchenden Sozialarbeit

Das Tätigkeitsfeld der Aufsuchenden Sozialarbeit kann sowohl geographisch bestimmt werden (Quartier, Gemeinde, Stadt, ländliches Gebiet etc.) wie auch in Bezug auf die anvisierten Zielgruppen.

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn garantiert eine regelmäßige Präsenz im Tätigkeitsfeld und orientiert sich bezüglich seiner/ihrer Arbeitszeiten an den Gewohnheiten der Zielgruppen. Er/sie sorgt dafür, niederschwellig, leicht und einfach erreichbar zu sein.

### 4. Berufsethik des/der Aufsuchenden SozialarbeiterIn

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn achtet die Besonderheiten und das Selbstbestimmungsrecht der betroffenen Personen.

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn begegnet den Zielgruppen, indem er/sie aktiv Kontakt aufnimmt oder passiv Kontakt anbietet. Geht die Initiative vom/von der Aufsuchenden SozialarbeiterIn aus, tut er/sie das, ohne sich aufzudrängen. Er/sie überlässt den Betroffenen die Wahl, das Angebot anzunehmen oder abzulehnen.

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn legt seine/ihre Rolle und Funktion offen und zeigt sowohl seine/ihre Möglichkeiten und Grenzen des Handelns auf wie auch den vorgegebenen institutionellen Rahmen. Ebenso schafft er/sie Klarheit bezüglich der beruflichen Beziehung: Schweigepflicht, Freiwilligkeit, Inhalte und Grenzen der Beziehung.

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn schafft ein Umfeld, welches die Kontaktaufnahme, die Zuwendung, den Dialog sowie das Artikulieren von Bedürfnissen und Aktivitäten ermöglicht oder begünstigt. Er/sie zieht alle Anliegen der Betroffenen in Betracht. Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn setzt sich bei den zuständigen Behörden ein für die Anliegen und Interessen seiner/ihrer Klientel.

5

### 5. Les populations-cible

Le-la T.S.H.M. oriente son action envers toutes personnes concernées par des situations d'exclusion (sans limitation d'âge, d'origine ethnique, de problématique, etc.) et qui se trouvent occasionnellement ou régulièrement dans son champ d'action.

Certain-e-s T.S.H.M., en fonction de leur mandat institutionnel, revendiquent une spécificité face à un groupe particulier de personnes (par rapport à tel groupe d'âge, de genre ou de problématique) sans pour cela exclure les autres personnes présentes sur ses lieux d'action.

### 6. Les buts du travail social "hors murs"

Les buts du travail social "hors murs" sont:

- de promouvoir, de maintenir et de renforcer le lien social entre les individus;
- de contribuer au développement, à l'épanouissement et à l'émancipation des individus au niveau personnel dans leur environnement familial de sociabilité;
- de prévenir les situations pouvant porter préjudice à l'intégrité physique et/ou psychique des individus;
- de contribuer à la limitation et la réduction des dommages psychiques, physiques et sociaux;
- de permettre aux individus d'éviter ou d'échapper à toute forme d'exclusion et de favoriser leur accès à la société avec une attitude responsable et critique;
- de favoriser des processus permettant une prise en charge autonome d'acteurs individuels ou collectifs capables d'influer sur leur propre situation (sanitaire et sociale), leur avenir et leur environnement de manière indépendante;

<sup>2</sup> Par toutes personnes concernées, il faut entendre ici non seulement les personnes exclues, mais également les personnes excluantes.

### 5. Zielgruppen

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn richtet seine/ihre Aktivitäten auf Personen aus, die - unabhängig von Alter, ethnischer Zugehörigkeit, Problemsituation usw. - von Ausgrenzung bedroht oder betroffen<sup>1</sup> sind und sich gelegentlich oder regelmäßig in den entsprechenden Arbeitsfeldern aufhalten.

Einige Aufsuchende SozialarbeiterInnen haben durch ihr institutionelles Mandat ihre Aktivitäten auf bestimmte Zielgruppen ausgerichtet (Alter, Geschlecht oder Problemfelder), ohne dass dies andere vor Ort Beteiligte ausschließt.

### 6. Ziele der Aufsuchenden Sozialarbeit

Die Ziele der Aufsuchenden Sozialarbeit sind:

- die soziale Vernetzung zu fördern, zu erhalten und zu verstärken;
- zur Entwicklung, Entfaltung und Emanzipation der Individuen auf persönlicher Ebene in ihrem gewohnten und gesellschaftlichen Umfeld beizutragen;
- Situationen vorzubeugen, welche die Betroffenen in ihrer physischen und/oder psychischen Unversehrtheit beeinträchtigen können;
- beizutragen zu einer Begrenzung und Verminderung von psychischen, physischen und sozialen Beeinträchtigungen;
- Einzelnen zu ermöglichen, gesellschaftlichem Ausschluss jeder Art zu entkommen oder diesen zu vermeiden und einen verantwortungsvollen und kritischen Zugang zur Gesellschaft zu finden;
- Prozesse zu unterstützen, welche die individuellen und kollektiven AkteurInnen befähigen, bezüglich der eigenen Situation (gesundheitlich und sozial), der Zukunft und der Lebenswelt selbstständig zu handeln;

<sup>1</sup> Unter sämtlichen Betroffenen werden hier nicht nur die Ausgegrenzten verstanden, sondern ebenfalls die Ausgrenzenden.

6

- de permettre aux individus l'accès aux ressources, services, structures et possibilités existantes dont ils auraient besoin;
- de favoriser des liens de solidarité et un sentiment d'appartenance.

### 7. Les effets du travail "hors murs"

Les actions mises en place par le travail "hors murs" en fonction de ses buts peuvent engendrer un certain nombre d'effets. Toutefois, ces effets doivent être dissociés des buts que le-la T.S.H.M. s'est fixés.

Parmi d'autres, ces effets peuvent concerner:

- la création d'espaces de libre expression, d'échanges interculturels, intergénérationnels, etc.,
- le rétablissement et/ou le renforcement de la communication entre l'individu et son environnement social, familial, etc.,
- la lutte contre l'effet ghetto, l'injustice, la xénophobie, etc.,
- l'encouragement à différentes formes d'organisation collective,
- le développement de l'esprit d'entraide, de fraternité et le sens de la communication,
- la diminution de la délinquance, des fugues, du décrochage scolaire et professionnel, du taux de suicide, etc.,
- la promotion de la cohabitation et de l'intégration.

Ce n'est que lorsque les buts décrits précédemment sont atteints ou visés qu'il devient possible d'en observer certains effets. Mais la base de l'action n'en reste pas moins la poursuite des buts que le T.S.H.M. s'est assignés (cf. point 6).

Le groupe "hors murs" ne reconnaît pas le-la T.S.H.M. qui ne se donnerait comme objectifs que des effets (par exemple le-la T.S.H.M. qui se donnerait comme objectif principal la diminution de la délinquance).

- den Einzelnen Zugang zu benötigten Ressourcen, Dienstleistungen, Strukturen und Angeboten zu ermöglichen;
- solidarische Beziehungen und das Gefühl der Zugehörigkeit zu fördern.

### 7. Wirkungen der Aufsuchenden Sozialarbeit

Die Tätigkeiten der Aufsuchenden Sozialarbeit können in Bezug auf ihre Ziele verschiedene Wirkungen haben. Diese Wirkungen sollten losgelöst von eigenen Zielsetzungen betrachtet werden.

Wirkungen können unter anderem sein:

- das Entstehen von Raum für freien Ausdruck und interkulturellen, generationsübergreifenden etc. Austausch,
- die Wiederherstellung und/oder Verstärkung der Kommunikation zwischen dem/der Einzelnen und seinem/i ihrem Umfeld,
- die Verhinderung von Ghettoisierung, Ungerechtigkeit, Fremdenfeindlichkeit etc.,
- die Förderung verschiedener Formen kollektiver Organisation,
- die Entwicklung einer solidarischen Haltung und des Sinnes für Kommunikation,
- die Verringerung der Delinquenz, des Ausreisens, des Schul- oder Berufsabbruchs, der Suizidalität etc.,
- die Förderung des Zusammenlebens und der Integration.

Nur wenn die weiter oben beschriebenen Ziele erreicht sind bzw. angestrebt werden, können bestimmte Wirkungen festgestellt werden. Die Basis des Handelns bleiben aber unvermindert die von der Aufsuchenden Sozialarbeit gesetzten Ziele (vgl. 6).

Aufsuchende Sozialarbeit, die ausschliesslich bestimmte Wirkungen erreichen will (wie z.B. die Verminderung der Delinquenz) und/oder Aufträge erfüllt, die nicht in die unter Abschnitt 6 formulierten Ziele eingebettet sind, wird von den Unterzeichnenden dieser Charta nicht als solche anerkannt.

### 8. Les approches spécifiques du travail "hors murs"

L'action du-de la travailleur-euse "hors murs" se conçoit à travers quatre approches spécifiques. Ces quatre approches s'entrecroisent continuellement dans le travail "hors murs". Elles visent surtout à favoriser la ré-appropriation de capacités d'action autonomes.

#### a) L'approche communautaire

Les activités du-de la T.S.H.M. ne peuvent être dissociées des contextes dans lesquels elles ont lieu. Il s'agit donc de prendre en compte l'ensemble des acteurs-trices potentiel-le-s présents pouvant interagir. Le-la T.S.H.M. peut ainsi participer aux différentes dynamiques créées par et avec la communauté locale tout en gardant sa spécificité d'acteur-trice à part entière.

Le-la T.S.H.M. sera particulièrement attentif-ve à favoriser le maintien et/ou l'émergence de réseaux sociaux de solidarité.

De par ses activités, le-la T.S.H.M. s'intègre dans l'environnement dans lequel il-elle travaille. Il-elle peut ainsi être reconnu-e par l'ensemble des acteur-trice-s en tant que personne crédible et référente, susceptible d'apporter à la communauté des outils utiles à son fonctionnement.

#### b) L'approche collective

Le-la T.S.H.M. est en contact direct avec des groupes de personnes (bandes de jeunes, groupes d'usagers-ères, groupes d'habitant-e-s, etc.).

Son action vise à soutenir et accompagner des projets autonomes et/ou autogérés par ces groupes dans une dynamique éducative et émancipatrice.

### 8. Spezifische Ansätze der Aufsuchenden Sozialarbeit

Die Tätigkeit der Aufsuchenden SozialarbeiterInnen umfasst vier spezifische Ansätze, die in der Praxis allerdings immer miteinander verflochten sind. Alle vier sollen vor allem die Wiedererlangung (oder Wiederaneignung) der Handlungsfähigkeit begünstigen.

#### a) Der gemeinschaftliche, gemeinwesenorientierte Ansatz

Die Aktivitäten der Aufsuchenden SozialarbeiterInnen können sich nicht aus den Zusammenhängen lösen, in denen sie stattfinden. Zu berücksichtigen ist, dass alle anwesenden, potentiellen AkteurInnen interagieren können. Die Aufsuchenden SozialarbeiterInnen können sich also an den verschiedenen Prozessen beteiligen, die von und mit der lokalen Gemeinschaft geschaffen werden, und dabei ihre spezifische Tätigkeit voll und ganz beibehalten.

Die Aufsuchenden SozialarbeiterInnen unterstützen insbesondere die Erhaltung und/oder Schaffung solidarischer sozialer Netze.

Die Aufsuchenden SozialarbeiterInnen integrieren sich in das Umfeld durch ihre Aktivitäten, die sie dort entwickeln. Sie erreichen so seitens der Gesamtheit der AkteurInnen Anerkennung als glaubwürdige Bezugspersonen, die einen nutzbringenden Beitrag zum Funktionieren der Gemeinschaft leisten können.

#### b) Der gruppenorientierte Ansatz

Die Aufsuchenden SozialarbeiterInnen stehen in direktem Kontakt mit Gruppen (Jugend-Cliquen, BenutzerInnen-Gruppen, BewohnerInnen etc.).

Ihre Aktivitäten richten sich auf die Unterstützung und Begleitung autonomer und/oder selbstbestimmter Projekte solcher Gruppen.

| CHARTRE DU TRAVAIL SOCIAL "HORS MURS"  | CHARTA DER AUFSUCHEIDEN SOZIALARBEIT   |
|--|--|
| <p><b>c) L'approche individuelle</b></p> <p>Elle se veut avant tout être un accueil et une écoute. Cette approche implique un rôle de conseil, d'orientation, d'accompagnement et de médiation qui vise à (re)mettre en lien la personne avec les réseaux susceptibles de répondre à la problématique en jeu.</p> <p>Le-la T.S.H.M. peut également proposer un accompagnement léger de la personne. Cet accompagnement individuel doit être envisagé comme une démarche participative à caractère pédagogique qui vise à favoriser l'émancipation et l'autonomie de la personne.</p> <p><b>d) L'approche institutionnelle</b></p> <p>Du fait de sa proximité avec les réalités quotidiennes, le-la T.S.H.M. peut être amené à endosser dans l'espace public un rôle de médiation et de sensibilisation auprès d'acteurs-trices politiques, économiques, culturels et sociaux. Il s'agit dès lors de favoriser la communication entre ces différents acteurs.</p> | <p><b>c) Der individuelle Ansatz</b></p> <p>Hier geht es vor allem darum, sich einzulassen und zuzuhören. Dieser Ansatz umfasst die Rolle der Beratung, der Orientierungshilfe, der Begleitung und Vermittlung - mit dem Ziel, (wieder) eine Verbindung herzustellen zwischen der betroffenen Person und den für die angesprochene Problemsituation geeigneten Netzen.</p> <p>Die Aufsuchenden SozialarbeiterInnen können auch eine lockere Begleitung anbieten. Diese individuelle Begleitung soll partizipativ ausgerichtet sein und die Emanzipation und Selbstständigkeit des/der Betroffenen fördern und ermöglichen.</p> <p><b>d) Der institutionelle Ansatz</b></p> <p>Die Nähe zur Alltagsrealität kann dazu führen, dass Aufsuchende SozialarbeiterInnen in der Öffentlichkeit und gegenüber Politik, Wirtschaft, Kultur und Sozialwesen Mediations- und Sensibilisierungsaufgaben übernehmen müssen. Dabei geht es in erster Linie darum, die Kommunikation zwischen den verschiedenen Beteiligten zu ermöglichen.</p> |
| <p>27.5.2005</p>   | <p>9</p>   |

Source : site internet du GREA ([https://www.grea.ch/sites/default/files/charte-charta\\_definitive.pdf](https://www.grea.ch/sites/default/files/charte-charta_definitive.pdf) )

## **TRAVAIL DE MASTER SUR**

### **Travail Social Hors Murs : Des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle à seuil adapté pour les jeunes en rupture de liens sociaux**

**Réalisé par David Burnier, étudiant au Master of Arts HES-SO en Travail social (MATS)**

Courrier destiné aux participant-e-s à l'étude

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mes études je réalise ce Travail de Master (TM), dans l'idée de montrer en quoi certains dispositifs d'insertion mis en place dans le domaine du Travail Social Hors Murs (TSHM) contribuent à aider des jeunes qui n'arrivent pas à trouver une formation professionnelle, ne savent pas ce qu'elles ou ils souhaitent faire plus tard, et qui ne trouvent actuellement pas de soutien adapté dans les structures d'insertion existantes du Canton de Vaud. Ainsi plusieurs parties prenantes seront interviewées (Municipale du service Jeunesse, Direction du service Jeunesse, Travailleurs sociaux, Jeunes), afin d'avoir le regard de chacune d'entre elles par rapport à cette prestation. C'est dans cette perspective que je souhaiterais vous auditionner à travers la mise en place d'un entretien semi-directif, d'une durée d'une heure, afin de récolter les données nécessaires à mon analyse.

Pour réaliser ces entretiens, je me déplacerai à Prilly, dans les locaux de l'administration ou le lieu de votre choix. Il s'agira de questions ouvertes qui nous permettront de discuter de la manière de travailler des TSHM, et les apports pour les jeunes dans la démarche d'insertion socioprofessionnelle. Nos échanges seront enregistrés, notamment pour éviter de déformer vos propos lorsqu'ils seront analysés.

Ainsi, ce courrier sert à vous faire part de mes engagements relatifs à l'utilisation de vos données et vos propos.

- Vous êtes parfaitement libres d'accepter ou de refuser d'y participer. Si vous acceptez dans un premier temps, vous avez toujours la liberté d'interrompre, sans justification, votre participation.
- Les données d'enregistrement seront détruites dès la fin de l'étude, c'est-à-dire à l'automne 2021.

Lors de notre future rencontre, vous restez libres de ne pas répondre à certaines questions, ou d'interrompre la démarche. Si vous participez à cette enquête, je m'engage personnellement à respecter les points suivants :

- L'anonymat des participant-e-s en tant que personnes privées, en renonçant à publier des informations permettant de les reconnaître, ou de les transmettre à des tiers.
- La confidentialité dans le traitement des informations recueillies, et la destruction de celles-ci à l'issue de l'enquête.
- L'utilisation des informations se fera exclusivement dans une perspective scientifique.

Le rapport de cette recherche sera publié lors de son dépôt final, et pourrait faire l'objet de publication.

S'il devait y avoir des préjudices pour les personnes engagées dans cette enquête et à la suite de celle-ci, ils seront couverts en vertu des dispositions légales en vigueur.

La participation à cette enquête est un engagement bénévole, mais je m'engage à restituer les résultats aux participant-e-s.

Je reste à votre entière disposition pour d'éventuels compléments d'information. En vous remerciant pour l'attention portée à ce document d'informations, je vous transmets mes meilleures salutations.

David Burnier

Chercheur – Étudiant

Contacts :

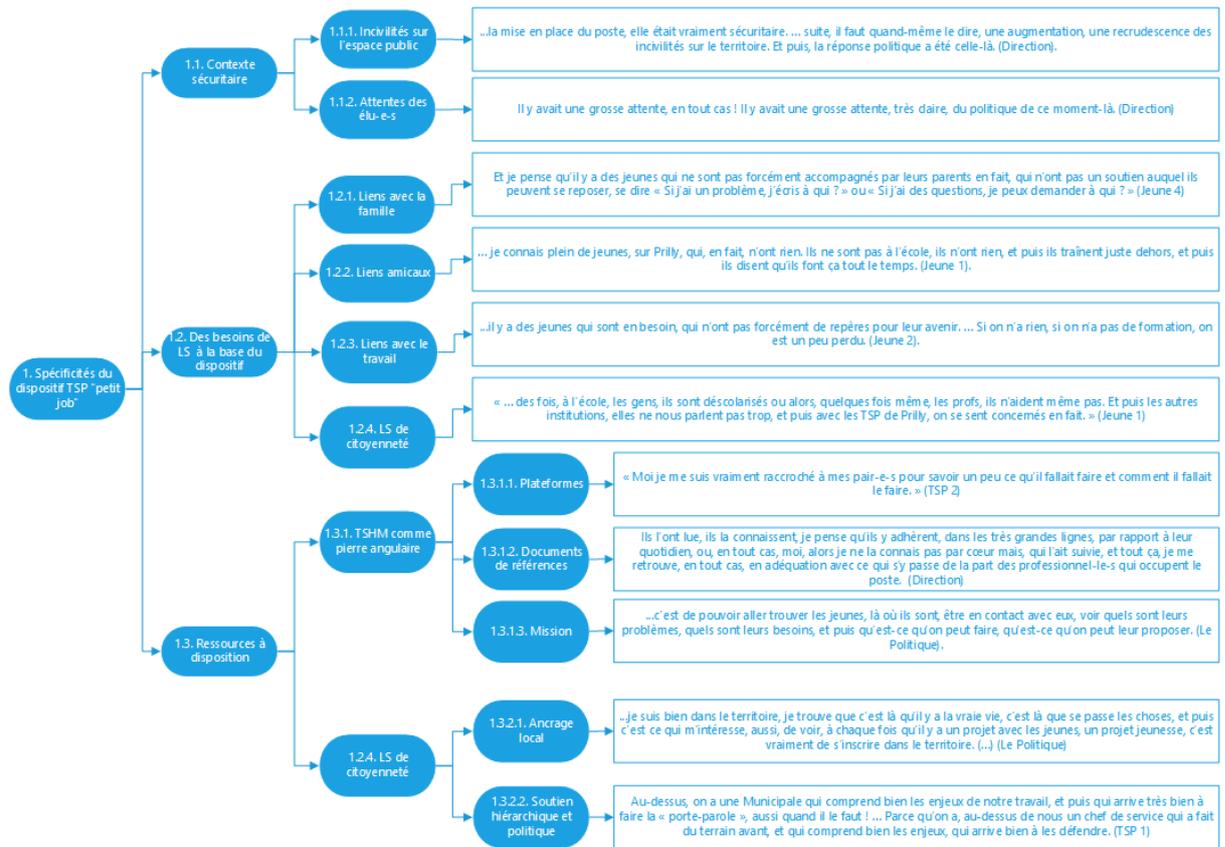
David Burnier, étudiant au **Master of Arts HES-SO en Travail social (MATS)**

david.burnier@master.hes-so.ch

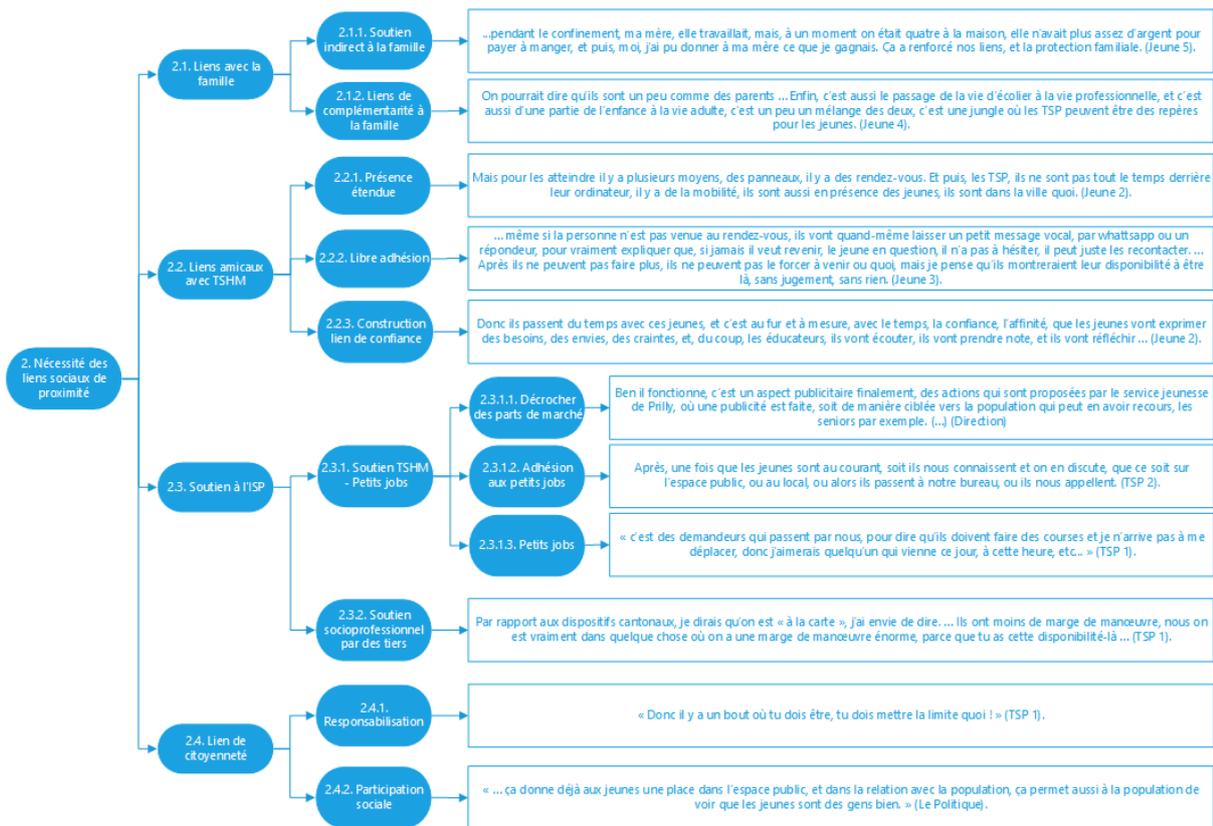
Numéro de téléphone : 078 629 52 94

Emmanuel Fridez, Directeur du Travail de Master, HETS Fribourg

## Annexe VI Spécificité du dispositif TSP « petit job »



## Annexe VII Nécessité des liens sociaux de proximité



## Annexe VIII Accompagnement vers un projet socioprofessionnel

